



## Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023

### Propos liminaires

En application des articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du code général des collectivités territoriales et compte tenu de la très forte imbrication de 3 (développement économique, ordures ménagères, GEMAPI) des 5 budgets annexes (3 cités plus « eau » (M4) et « assainissement » (M4)) avec le budget principal (M14), pour l'exercice 2023 du débat d'orientation budgétaire, le ROP s'articulera de la façon suivante :

- **Partie 1** : Présentation du contexte général économique et social global et local relatif aux 6 budgets de l'EPCI
- **Partie 2** : Orientations budgétaires propres au budget principal et au 3 budgets développement économique, ordures ménagères et GEMAPI
- **Partie 3** : Orientations budgétaires relatives aux budgets eau et assainissement
- **Partie 4** : Rapport égalité hommes femmes au sein de l'EPCI
- **Partie 5** : Rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable

Chaque partie du ROB fera l'objet d'une analyse rétrospective (2021,2022) et prospective (2023 à 2026).

A noter que l'élaboration de ce document s'est appuyée pour l'exercice 2023 sur un travail inédit et conjoint avec les communes au travers d'un cycle de 5 conférence budgétaires

### Partie 1 - Contexte macro-économique et loi de finances 2023

#### a. Un contexte économique fortement inflationniste qui déstabilise les finances publiques locales

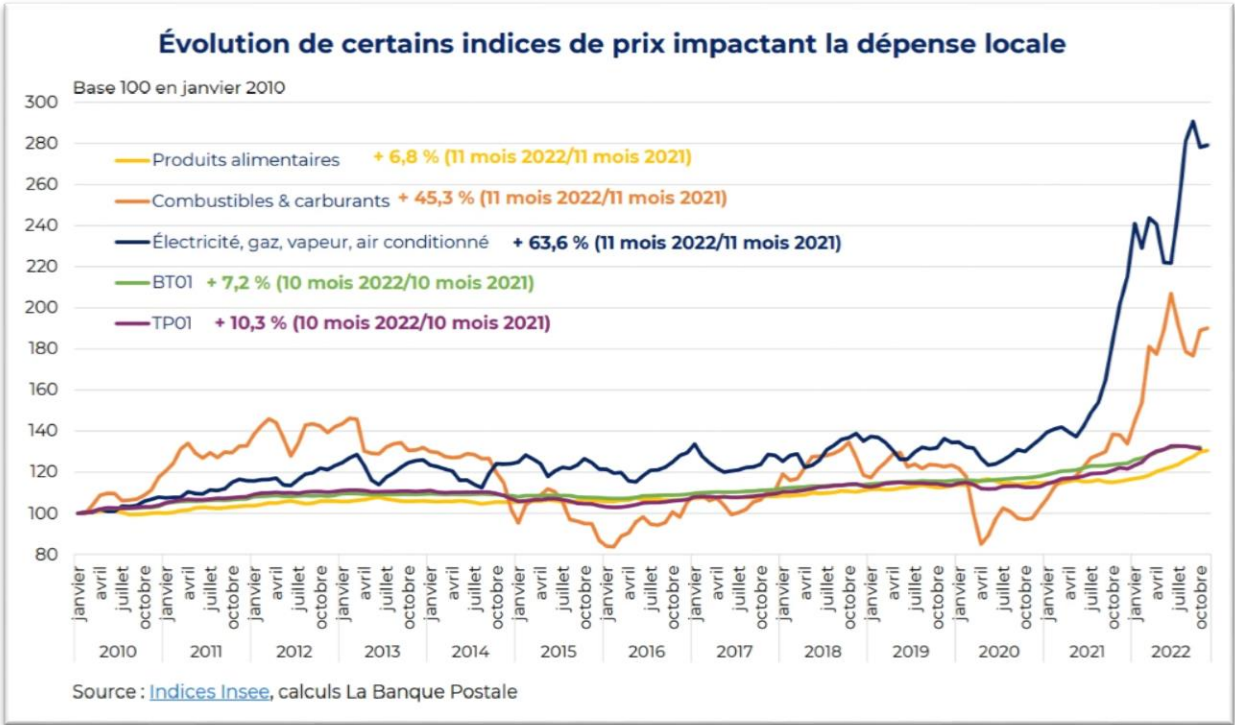
- *Un taux d'inflation jamais connu depuis le milieu des années 80*

2022 aura été marquée en première partie par un impact positif sur la croissance et l'emploi avec liée à la fin de la crise sanitaire. Toutefois, très vite après, la crise géopolitique issue du conflit russo-ukrainien s'est traduite par un retour d'un haut niveau d'inflation dans l'économie française et mondiale. Estimée à 5,4% pour 2022,

prévue à 4,3% pour 2023 mais avec des pointes dépassant les 8%, voire 10%, l'inflation revient au niveau des années 1980.

Cela engendre bien entendu toutes une série de conséquences majeures sur la trajectoire financière des collectivités territoriales à laquelle l'Agglomération du Grand Longwy n'échappe pas. Les conséquences premières portent bien évidemment sur les charges générales (énergie, matériaux, combustibles, contrats...), les dépenses de personnel (augmentation du point d'indice notamment) et par diffusion dans les autres dépenses des collectivités territoriales.

Figure n°1 – Evolution des indices des prix de janvier 2010 à octobre 2022



Sur les recettes, l'inflation a néanmoins des conséquences positives que cela soit par le produit de TVA alloué ou par la valeur du coefficient d'actualisation annuel inscrit à hauteur de 7,2% dans la loi de finances 2023. Elles peuvent être aussi et surtout négatives face à certaines ressources figées en valeur, en particulier la DGF, la DCRTP, le FNGIR.

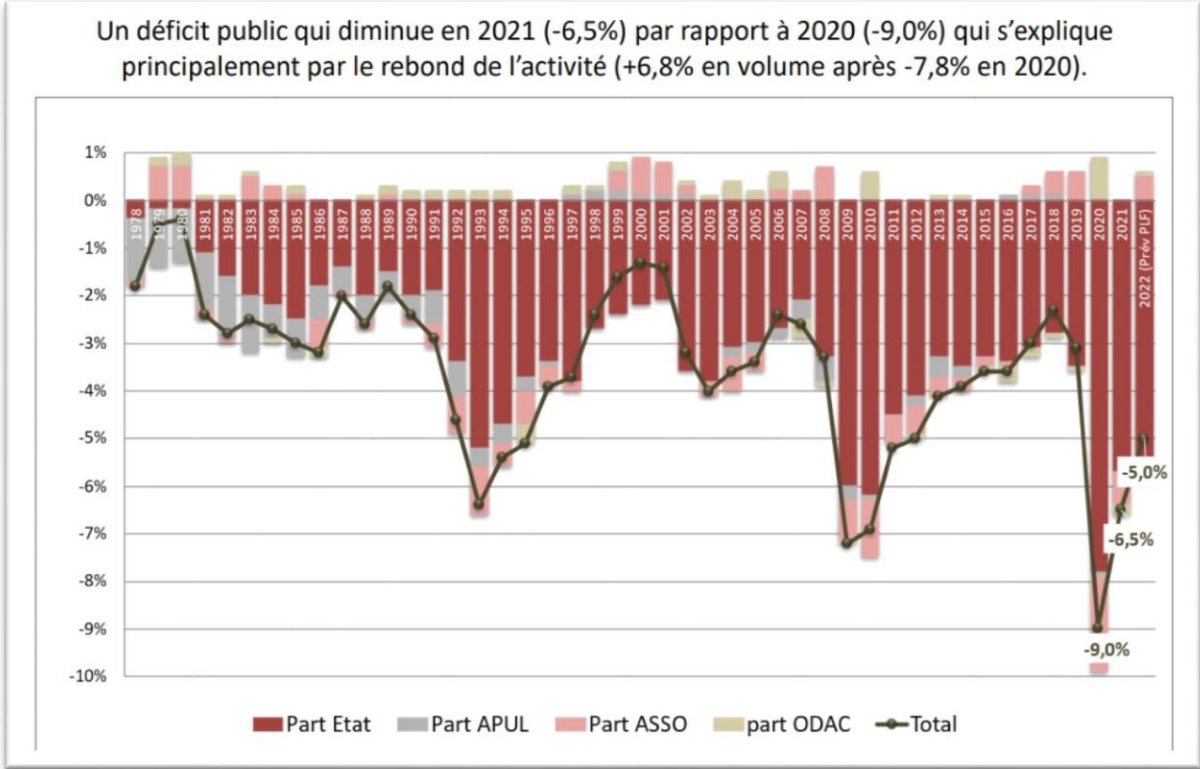
*- Une épargne brute des collectivités qui s'effondre*

Sur le plan des finances publiques nationales, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027, évalue le déficit public à 5% du PIB en 2023 (dont un déficit de 0,1% pour les APUL), avec un retour sous le seuil de 3% à l'horizon 2027.

Cette réduction du déficit public s’explique principalement « par un effort structurel en dépense » (+0,6% en volume entre 2022 et 2027 après retraitement des mesures d’urgence sanitaire et de relance) qui contribue à la réduction du solde structurel (hors effets liés à la conjoncture et mesures ponctuelles et temporaires) mais également par l’extinction progressive des mesures ponctuelles et temporaires liées à la crise sanitaire.

L’endettement public en % du PIB amorcerait quant à lui une décrue à partir de 2027.

Figure n°2 – Un déficit des administrations publiques qui devrait se creuser en 2022 après un léger rebond *post Covid*



La loi de programmation des finances publiques (2023-2027) table ainsi sur retour sous les 3% de déficit public à l’horizon 2027. Cette trajectoire passe par un plafond annuel des dépenses des administrations publiques locales qui conduit à une réduction en volume (hors inflation) de 0,5 point par an. Cette contrainte signe en quelque sorte le retour de nouveaux « contrats de Cahors » avec un objectif d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL). Seules les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ sont concernés par ces nouveaux contrats. A ce stade, l’Agglomération du Grand Longwy n’est pas concernée même si le cumul des dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes dépasse ce seuil.

## Tableau n°1 – Trajectoire pluriannuelle des finances publiques (2021-2027)

Rapport économique, social et financier 2023							
Tableau 7 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques							
En points de PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Solde public</b>	-6,5	-5,0	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9
dont État	-5,7	-5,5	-5,4	-5,0	-4,5	-4,3	-4,2
dont ODAC	-0,2	0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
dont APUL	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5
dont ASSO	-0,7	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0
Solde conjoncturel	-1,4	-0,6	-0,8	-0,7	-0,5	-0,3	0,0
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,1	-4,2	-4,0	-3,7	-3,4	-3,1	-2,8
Ajustement structurel *	-3,3	0,9	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépense publique hors crédits d'impôts	58,4	57,6	56,6	55,6	55,0	54,3	53,8
<i>Evolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôt (en %)</i>	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
<i>retraitée des mesures d'urgence sanitaire et de relance (%)</i>	1,9	2,4	0,1	-0,4	0,6	0,4	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	44,3	45,2	44,7	44,2	44,3	44,3	44,3
<b>Dettes publiques</b>	<b>112,8</b>	<b>111,5</b>	<b>111,2</b>	<b>111,3</b>	<b>111,7</b>	<b>111,6</b>	<b>110,9</b>
<b>Croissance volume (%)</b>	<b>6,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>
<b>Croissance potentielle (%)</b>	<b>1,30</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>
<b>Écart de production (points de PIB potentiel)</b>	<b>-2,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,0</b>

\* En % du PIB potentiel

### b. Les principales évolutions liées à la LFI 2023

Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) constitue la première loi de finances de la législature 2022-2027. Pour mémoire, la première loi de finances du précédent quinquennat avait posé les bases d'une modification en profondeur des finances locales avec notamment :

- **La suppression de la taxe d'habitation et la réorganisation du panier fiscal** des différents niveaux de collectivités entrée en vigueur en 2021 ;
- La mise en œuvre de cette réforme fiscale par les différentes lois de finances en procédant à divers ajustements sur les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en particulier ;
- La fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et son remplacement par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités (représentant 80% de la dépense publique locale) ;
- Des mesures « anti-crise » introduites par le PLF 2021 avec un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production (cotisation foncière des entreprises en particulier). Le PLF 2021 a également introduit un abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et a mis en place un filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise.

Le PLF 2023 est établi dans un contexte économique incertain et se caractérise par :

- **La poursuite de l'objectif de « maîtrise des dépenses de fonctionnement »** fixé aux collectivités territoriales et à leurs EPCI : Dans la continuité des « contrats de Cahors » mis en place entre 2018 et 2022, les collectivités territoriales et leurs EPCI devront ainsi respecter dès 2023 et jusqu'en 2027 un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement qui progresseront au maximum de 0,5 point moins fortement que l'inflation. Les collectivités concernées sont celles qui totalisent un montant de dépenses de fonctionnement de plus de 60 millions d'euros.
- **La suppression de la CVAE sur 2 années (2023 et 2024)** : La cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi, le taux d'imposition de la CVAE sera réduit de moitié pour 2023 puis supprimé en 2024. Malgré cette mesure, mais du fait de la quasi-disparition pour 2023 des mesures d'urgence, notamment en matière de santé et des dépenses de relance de l'activité, le Gouvernement estime que le déficit public devrait rester stable en 2023 (5% du PIB comme en 2022). La perte du produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale. Ainsi, dès 2023 : - Les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE (suppression dès 2023 des articles du CGCT et du CGI relatifs aux recettes perçues par les collectivités territoriales). - En compensation du produit de CVAE perdu, elles percevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022 (soit 4 326 714 € pour LFa). A cette compensation pourra s'ajouter une part de TVA en fonction du dynamisme économique de leur territoire. Le PLF pour 2023 ne précise pas cependant les modalités de reversement de cette fraction dynamique de TVA.
- **Dispositions relatives au FPIC** : L'éligibilité au reversement du FPIC d'un ensemble intercommunal est conditionné entre autres à un effort fiscal agrégé supérieur à 1. Le PLF 2023 prévoit de supprimer cette condition. L'éligibilité au reversement resterait conditionnée au classement de l'ensemble intercommunal selon un indice synthétique (revenu imposable, potentiel fiscal agrégé et effort fiscal). Par ailleurs, le PLF 2023 prévoit un aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité : en lieu et place d'un reversement de 50% du montant perçu l'année précédente, les ensembles intercommunaux devenus inéligibles percevront ainsi 75% l'année de sortie du dispositif du FPIC puis 50% la deuxième année et plus rien la 3<sup>ème</sup> année.

- **Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0,727 milliards d'euros (mais liés pour 0,430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation)**. Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :
  - Diminution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 26,6 milliards d'euros (- 0,186 milliards d'euros par rapport à 2022)
  - Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent chacune de 90 millions d'euros.
  - Reconduction du soutien exceptionnel mis en place par la loi de finance rectificative pour 2022 à destination des communes pour faire face à la hausse de prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice.
  - Calcul de l'effort fiscal pour le calcul des dotations : stabilisation comme en 2022 du critère par la neutralisation intégrale des effets de la suppression de la taxe d'habitation et du retrait des produits communaux. Cette fraction de correction devait être réduite progressivement pour ne plus être prise en compte de 2028.

## **Partie 2 - Budget principal et budgets annexes liés**

### **1) Budget OM : une année d'entrée dans la logique de la tarification incitative**

#### **a. Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés (3 lots) : prestations de collecte**

La clause de révision est limitée à 2% d'augmentation annuelle via une clause butoir contractuelle. Ainsi, pour l'exercice 2023, la rémunération des prestataires sera revalorisée de 10% par rapport à 2018.

Aussi, la très forte hausse des prix et les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières, d'une ampleur imprévisible ont entraîné un renchérissement important des coûts d'exécution du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés. Une provision pour accompagner les opérateurs économiques, conformément aux Directives de l'Etat, sera inscrite au budget 2023.

Les charges de structure (masse salariale, études, frais généraux...) représenteront **6 %** du cumul des dépenses et ne connaîtront pas d'évolution significative par rapport à 2022.

Figure n°3 – Evolution des dépenses de fonctionnement du budget OM (2014-2022)

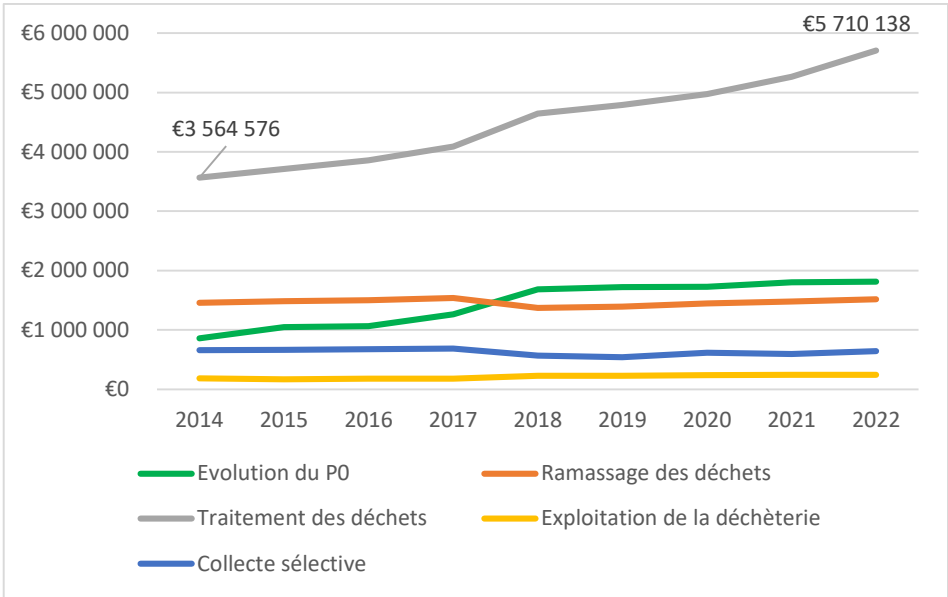


Tableau n°2 - Dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 pour le budget OM

Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
Charges à caractère général	8 476 874,00	8 146 793,52	6 828 036,00	6 785 727,89	99,38%
Charges de personnel et frais assimilés	234 000,00	233 914,03	300 000,00	255 749,73	85,25%
Atténuations de produits					
Autres charges de gestion courante	12 200,00	11 719,94	1 820 000,00	1 810 557,00	99,48%
Charges financières	13 140,00	13 118,03	10 721,00	10 503,14	97,97%
Charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00	432,00	21,60%
Dotations aux provisions			5 800,00	5 725,25	
Virement à la section d'investissement (2)	-	-	-	-	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	353 540,00	353 522,81	378 230,00	378 186,36	99,99%
	9 091 754,00	8 759 068,33	9 344 787,00	9 246 881,37	98,95%

Figure n°4 – Evolution des ratios par flux (en kg/hab/an)

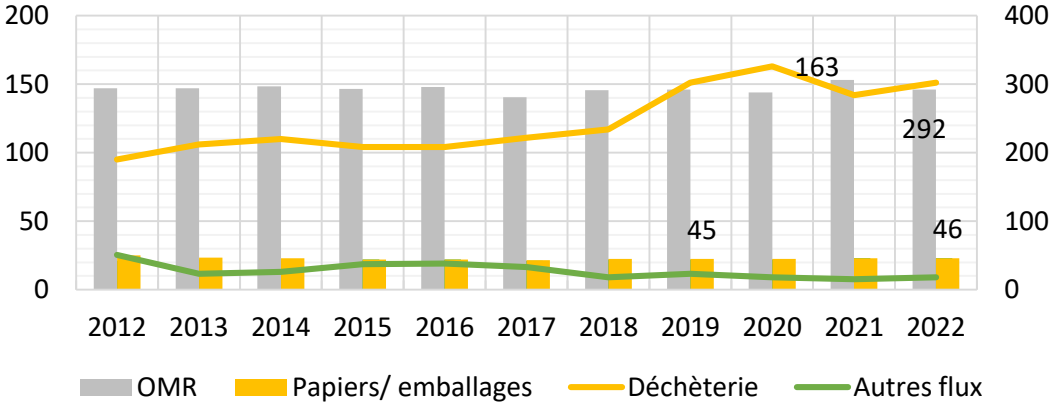
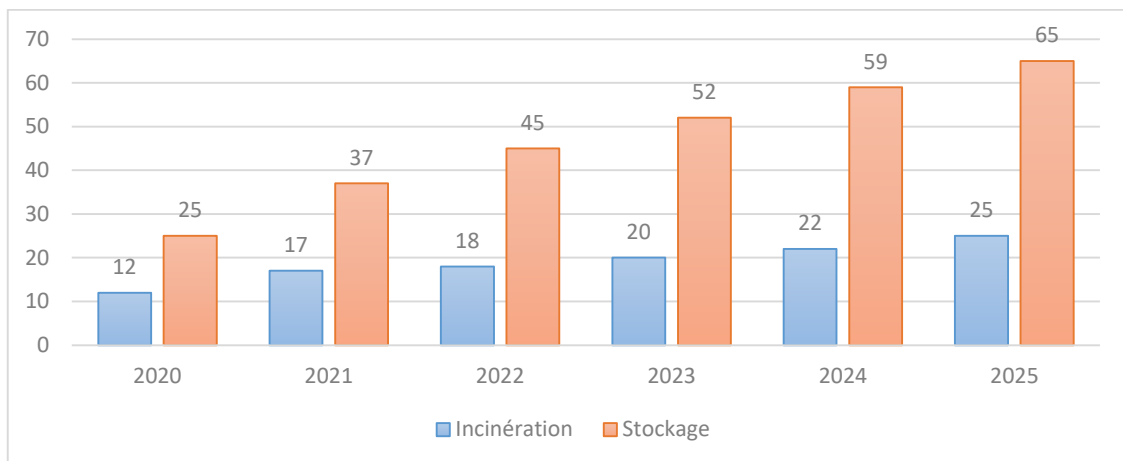


Figure n° 5 – Evolution de la TGAP telle prévue par les lois de finances (en €/tonne)



**b. Des recettes de fonctionnement qui mobilisent significativement le budget principal**

Le budget annexe « ordures ménagères » est financé par le produit de la TEOM, les recettes liées à la collecte sélective (revente des matériaux et les soutiens des éco-organismes dont le principal contributeur est l'éco-organisme CITEO) ainsi que la redevance spéciale.

Ces recettes ont progressé à la marge sur l'année 2022. En effet, la TEOM n'a connu aucune autre augmentation que l'effet base, les taux étant restés constants depuis 2018. En conséquence, les recettes qui s'élevaient à 3.315.626 € en 2018 n'atteignent que 3 865 000,00 € en 2023 (cf. tableau n°3).

Les recettes liées aux soutiens d'éco-organismes sont stables depuis quelques années en raison des performances, quasi constantes, de la collectivité en termes de captation de gisement (figure n°4).

La redevance spéciale a été instaurée depuis 2012. La recette issue de cette mesure peut être revalorisée en élargissant l'assiette des redevables non ménagers, aux établissements scolaires (écoles, collèges et lycées). Il en va de la responsabilisation des gros producteurs.

En somme, l'évolution de ces recettes dont le produit de la TEOM, n'est pas proportionnelle à la tendance haussière des postes de dépenses. **De ce fait, la prise en charge du déficit par le budget principal pour l'exercice 2023, sans réforme de la fiscalité, serait de l'ordre de 5 580 000,00 € contre 4 150 000,00 € en 2022**, ce qui serait quasiment insupportable au vu du contexte économique et des évolutions constatées sur le budget principal.

Pour rappel, le taux de la TEOM, depuis son instauration en 2009, n'a connu qu'une évolution significative sur préconisation de la Chambre Régionale des Comptes, faisant évoluer le taux à 5.29%. Il s'en suivra un ajustement du taux en 2018 le faisant passer à 5.95% pour tenir compte de l'augmentation des dépenses et en particulier, le



poste de traitement (revalorisation significative du P0 - Cf. délibération du 29 mars 2018).

**Si les premières années suivant l'instauration de la TEOM, le déficit pris en charge par le budget principal fût contenu, la situation s'est fortement dégradée depuis 2017.** Ainsi le besoin de financement connaît une tendance inflationniste (cf. tableau n°3). Ce sous-financement du service place la collectivité dans une situation singulière, **déresponsabilise les producteurs de déchets** et bride les capacités à conduire des réformes structurelles pour l'amélioration de ce service public, essentiel à la population.

Tableau n°3 - Evolution du produit TEOM et du déficit du budget annexe OM

Années	Prise en charge budget principal/ budget annexe	Produit TEOM
2019	3 400 000,00 €	3 385 453,52 €
2020	3 400 000,00 €	3 453 324,38 €
2021	3 850 000,00 €	3 483 713,32 €
2022	4 150 000,00 €	3 619 057,00 €
2023	5 558 000,00 €	3 829 000,00 €
<b>Evolution 2019/2023 en %</b>	<b>63%</b>	<b>13%</b>

D'autant plus que ce besoin de financement va croître considérablement en 2023 et dans les années à venir. Dès lors, il conviendrait de « sécuriser » le financement de ce service eu égard aux évolutions attendues, en l'espèce :

- **Renouvellement du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés.** Potentiellement, les prestations confiées aux tiers subiront une hausse de l'ordre de 15 à 20%. Cette hausse peut être amplifiée par les tensions que connaît l'économie mondiale ;
- Au 31 décembre 2023, la collectivité se doit de proposer des solutions de gestion des biodéchets à l'ensemble des usagers du territoire ;
- Portage d'un **Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)** dont le projet sera arrêté en cours d'année ;
- **Tendance inflationniste des coûts de traitement** (augmentation de la TGAP, renouvellement du marché d'exploitation du centre de traitement, nouveaux investissements...);
- **Construction et exploitation d'une nouvelle déchèterie ;**
- Mise en place de la tarification incitative.

Sur la base de ces éléments, une projection budgétaire peut être construite à horizon 2026. Le tableau n°4 reprend les budgets prévisionnels ainsi que la TEOM d'équilibre par exercice. A noter qu'en 2026, le produit de la TEOM prévisionnel couvrirait les dépenses de fonctionnement à hauteur de 39%. Cela ramènerait la contribution du budget principal à plus de 6.6 M€.

Par ailleurs, force est de constater que les actions de notre agglomération en faveur de la prévention de déchets, bien qu'utiles, s'avèrent insuffisantes pour réduire drastiquement la production de déchets ménagers assimilés sur le territoire. Chaque habitant, et pour rappel, produit l'équivalent de 520 kg/ an. Cette production de déchets, bien que stable depuis quelques années, impacte de manière notoire les finances de notre collectivité, et qui plus est, n'est plus compatible avec l'ambition environnementale que porte le Grand Longwy à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Tableau n°4 - Projection des budgets OM à horizon 2026

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Evolution Produit TEOM en K€	3 829	3 988	4 154	4 327
Evolution Budget prévisionnel – Coût aidé (déduction des recettes) en K€	9 480	9 987	10 433	10 898
Taux TEOM d'équilibre - 100%	14.73%	14.90%	14.94%	14.98%

Il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire de conduire une politique plus tournée vers la baisse de la production de déchets au travers d'actions de prévention, et notamment, par le biais de la mise en place de la tarification incitative.

Tableau n°5 - Pré-requis de la mise en place de la TEOMI

<b>TEOMi</b>	
Part fixe ( <i>de 55% à 90%</i> )	% de la taxe foncière
Part variable ( <i>de 10% à 45%</i> )	Grille tarifaire fonction de <b>l'utilisation du service</b>
Emission des titres	<b>Avis d'imposition envoyés par le Trésor Public (TP)</b>
Recouvrement et financement	Recouvrement par le TP et mensualisation des recettes ( <b>Année N+1</b> )
Risque	Sur le croisement des fichiers du TP (bases foncières = propriétaires) et fichier de producteurs (= usagers) <b>DGFIP prend en charge la gestion des relances et des impayés via les frais de rôles (3% pendant 5 ans puis de nouveau 8%)</b>

**Cette réforme nécessite de faire évoluer, dès à présent, le taux de la TEOM pour approcher le produit de la TEOM d'équilibre.** En effet, la fixation de ce taux permettra d'asseoir une grille tarifaire pour les usagers du service à la levée tout en maintenant un principe de « solidarité » (part fixe assise sur le foncier).

**Cet ajustement, est un pré-requis pour le déploiement de la TEOMI. A défaut, le levier incitatif de la mesure est quasi-nul.**

Dans cette optique, et pour entériner le déploiement opérationnel de la tarification incitative, il est proposé de procéder à un ajustement du taux de la TEOM. La contribution du budget principal peut être en partie neutralisée par un transfert de la fiscalité additionnelle, assise sur le foncier, à un niveau encore à définir.

Ainsi, deux scénarii ont été envisagés :

- *Baisse de la fiscalité additionnelle soit ,4% contre 6,58% et un ajustement du Taux de la TEOM pour atteindre 70% du coût du service.*

Tableau n°6 – Principaux éléments de l'hypothèse « 70% TEOM ; 4% FA »

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
<b>Budget prévisionnel du service intégrant les recettes hors TEOM en K€</b>	9 480	9 987	10 433	10 898
<b>Produit de la TEOM taux constant 5.95% / 6.14%</b>	3 829	3 988	4 154	4 327
<b>Produit de la TEOM – 70% - 70% du coût du service en K€</b>	6 636	6 991	8 346	8 718
<b>Subvention d'équilibre du budget principal en K€</b>	2 844	2 996	2 087	2 180

En conséquence, le taux de la TEOM serait de 10.64% pour Longwy et 10.31% pour les autres communes.

- *Baisse de la fiscalité additionnelle soit ,3% contre 6,58% et un ajustement du Taux de la TEOM pour atteindre 80% du coût du service.*

Dans ce cas de figure, le taux de la TEOM serait de 11.78% pour Longwy et 12.16% pour les autres communes.

Les deux simulations permettent d'apporter une évolution significative du produit de la TEOM, et ainsi améliorer l'épargne brute de la collectivité, tout en tenant compte de la « pression fiscale » dans un contexte fort contraint (transfert de la fiscalité additionnelle).

Tableau n°7 – Principaux éléments de l'hypothèse « 80% TEOM ; 3% FA »

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
<b>Budget prévisionnel du service déduit des recettes (soutiens et ventes de matériaux) en K€</b>	9 480	9 987	10 433	10 898
<b>Produit de la TEOM taux constant 5.95% / 6.14% en K€</b>	3 829	3 988	4 154	4 327
<b>Produit de la TEOM – 80% - 80% du coût du service</b>	7 584	7 990	8 346	8 718
<b>Subvention d'équilibre du budget principal en K€</b>	1 896	1 997	2 087	2 180

Néanmoins, le scénario n°2 permet à notre agglomération de concourir rapidement à la mise en place de la tarification incitative (part incitative fixée à 20%), de réduire davantage le déficit du budget annexe et de sécuriser le financement du service, fortement impacté par les hausses des coûts à venir. **A ce stade, la collectivité souhaiterait s'orienter vers ce scénario lequel sera explicité dans la partie relative au budget principal et aux orientations 2023-2026.**

Cette réforme structurelle permettra également à la collectivité de dégager des marges de manœuvre pour s'engager pleinement dans l'économie circulaire, d'accompagner les usagers du service vers l'appropriation de comportements vertueux et de construire un budget annexe « ordures ménagères » traduisant le coût réel du service.

En réalité et dans les faits, le Grand Longwy a d'ores et déjà pris ce virage au travers de :

- La candidature retenue à l'appel à projet national « biodéchets » de l'ADEME,
- Le financement à 80% d'un poste d'animateur biodéchets, par l'ADEME
- L'embauche d'une chargée de mission de prévention, pour l'animation du PLPDMA
- Mise en place de nouvelles filières (déchets de bâtiments, de jardin, amiante...)

Le programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), devant être approuvé par l'assemblée communautaire à la fin du premier semestre 2023, va consolider cette feuille de route, au même titre que, le prochain marché de gestion de déchets ménagers et assimilés qui se sera structure de manière à intégrer pleinement les enjeux de prévention et de réduction des déchets à la source.

**Tout comme en fonctionnement, le budget investissement viendra retranscrire les ambitions que la collectivité entend porter à travers l'exercice de cette compétence historique.**

**Tableau n°8 – Les dépenses d'investissement du budget OM entre 2021 et 2022**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 000,00	15 240,00	48 000,00	-	0,00%
21	Immobilisations corporelles	861 624,74	308 752,62	1 119 094,00	620 488,08	55,45%
23	Immobilisations en cours	311 629,00	-	75 315,00	-	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	71 820,26	71 810,04	74 500,00	74 408,20	99,88%
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	9 697,00	9 695,48	9 700,00	9 695,48	99,95%
TOTAL		1 331 771,00	405 498,14	1 326 609,00	704 591,76	53,11%
	RESTES A REALISER	317 634,00				

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
001	Déficit d'investissement	920 076,18	920 076,18	924 378,59	924 378,59	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	58 154,82	56 277,74	24 000,41	77 068,97	321,12%
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)					
13	Subvention reçues				122 670,00	
16	Emprunts					
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	-	-	-	-	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	353 540,00	353 522,81	378 230,00	378 186,36	99,99%
TOTAL		1 331 771,00	1 329 876,73	1 326 609,00	1 502 303,92	113,24%
	<b>Solde</b>		<b>924 378,59</b>	<b>-</b>	<b>797 712,16</b>	

Le Grand Longwy poursuivra ainsi sa politique de conteneurisation visant à améliorer les conditions de collecte, résorber les points noirs et accompagner les transformations urbaines dans les quartiers.

Aussi, et pour se conformer aux préconisations du Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD), la collectivité entend construire une seconde déchèterie couplée à une zone de réemploi / ressourcerie.

Enfin, la collectivité accompagnera les premiers travaux de déploiement de la tarification incitative à l'issue du vote de budget 2023, lesquels vont nécessiter des investissements importants mais que l'on peut qualifier d'avenir car permettant dès 2026 une baisse des tonnages à traiter.

Ces dépenses sont financées par l'excédent antérieur cumulé lequel tend à se réduire, les amortissements des immobilisations et le FCTVA à hauteur de 16.4% de l'investissement réel. Au regard de la situation financière, la collectivité porte une attention toute particulière aux différents appels à projets et dispositifs d'aide pouvant venir en appui aux investissements portés par le Grand Longwy (PTRTE, fonds vert...).

**Tableau n°9 – Synthèse rétrospective (2014-2022) du budget annexe OM (en k€ et en coût de service : les chiffres peuvent donc être différents des entrées budgétaires)**

en k€	SYNTHESE									
	Amoy ou moyenne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>+6,0%</b>	<b>5 797</b>	<b>7 145</b>	<b>7 341</b>	<b>7 058</b>	<b>7 819</b>	<b>8 134</b>	<b>7 980</b>	<b>8 778</b>	<b>9 253</b>
TEOM	+3,6%	2 733	2 753	2 805	2 873	3 316	3 409	3 471	3 492	3 621
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+7,6%	228	251	214	206	267	256	251	238	411
Autres dotations et versements de l'Etat	n/a	0	0	0	0	1	1	0	0	2
Subventions et participations des partenaires	+4,3%	680	1 114	843	879	815	968	731	838	952
<b>Subvention du budget principal</b>	<b>+8,7%</b>	<b>2 127</b>	<b>3 027</b>	<b>3 400</b>	<b>3 100</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>3 850</b>	<b>4 150</b>
Autres recettes	+18,9%	29	0	80	0	20	100	127	359	117
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>+4,1%</b>	<b>6 427</b>	<b>6 605</b>	<b>6 821</b>	<b>7 088</b>	<b>7 437</b>	<b>7 587</b>	<b>7 914</b>	<b>8 406</b>	<b>8 869</b>
Charges à caractère général	+1,2%	6 191	6 376	6 563	6 842	7 196	7 347	7 691	8 147	6 786
Charges de personnel nettes des remboursements	+3,8%	190	199	214	221	213	213	197	234	256
Autres charges de gestion courante	+121,0%	3	3	18	3	5	6	10	12	1 811
Autres dépenses	-10,3%	15	0	1	0	2	3	0	0	6
Charges d'intérêts	-12,0%	29	27	25	23	20	18	16	13	11
<b>Epargne de gestion</b>	<b>N/a</b>	<b>-601</b>	<b>567</b>	<b>546</b>	<b>-8</b>	<b>402</b>	<b>565</b>	<b>82</b>	<b>385</b>	<b>395</b>
Charges d'intérêts	-12%	29	27	25	23	20	18	16	13	11
<b>Epargne Brute</b>	<b>N/a</b>	<b>-630</b>	<b>540</b>	<b>521</b>	<b>-31</b>	<b>382</b>	<b>547</b>	<b>66</b>	<b>372</b>	<b>384</b>
Remboursement du capital	+3,6%	56	58	60	62	65	67	69	72	74
<b>Epargne Nette</b>	<b>N/a</b>	<b>-686</b>	<b>482</b>	<b>461</b>	<b>-93</b>	<b>317</b>	<b>480</b>	<b>-3</b>	<b>300</b>	<b>310</b>
Dépenses d'investissement		293	278	175	224	308	213	241	256	324
Dont dépenses d'équipement		293	278	175	224	308	213	241	256	324
Recettes d'investissement		63	54	44	29	37	67	47	34	56
<b>Besoin de financement des investissements</b>		<b>230</b>	<b>223</b>	<b>131</b>	<b>196</b>	<b>271</b>	<b>146</b>	<b>194</b>	<b>222</b>	<b>268</b>
Epargne brute		239	-630	540	521	-31	382	547	66	372
Variation de dette		-65	-56	-58	-60	-62	-65	-67	-69	-72
Variation du fonds de roulement		-56	-910	351	265	-364	171	286	-226	33
Epargne nette		174	-686	482	461	-93	317	480	-3	300
Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement		-56	-910	351	265	-364	171	286	-226	33
FdR au 31/12		871	453	805	1 070	705	876	1 162	936	969
En-cours de dette au 31/12		542	788	730	670	670	543	476	407	335
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>		<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>-21,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>6,2</b>	<b>0,9</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>2,7%</b>	<b>-10,9%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>4,9%</b>	<b>6,7%</b>	<b>0,8%</b>	<b>4,2%</b>

## 2) Budget développement économique

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Développement économique » s'établit à l'équilibre à hauteur 12 243 378 € en section de fonctionnement et à hauteur de 15 194 798 € en section d'investissement.

Pour mémoire, ce budget 2023 présente une forte augmentation globale due à une régularisation d'écritures de terrains viabilisés non intégrée lors de la dissolution du budget ZAC de Mexy et ce depuis le budget primitif 2022.

L'ensemble est équilibré par des écritures d'ordre et représentent 8 080 000 € en section de fonctionnement et en section d'investissement. La valorisation dite de « stock » a été conduite en lien avec les services de la trésorerie (évaluation des services du Domaine : 17,59 € / m<sup>2</sup> pour 459 094 m<sup>2</sup>).

### Tableau n°10 – Dépenses et recettes de fonctionnement du budget développement économique (2021-2026)

Chap.	Libellé	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	972 288,13	1 257 147,66	1 000 139,26	1 562 640,00	1 484 508	1 514 198 €	1 544 482 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 333,54	310 000,00	309 884,27	350 000,00	360 500	371 315 €	382 454 €
65	Autres charges de gestion courante	488 634,00	251 000,00	220 700,83	236 000,00	240 720	245 534 €	250 445 €
66	Charges financières	98 018,87	81 000,00	76 466,46	56 395,99	45 117	36 093 €	28 875 €
67	Charges exceptionnelles	11 591,60	10 000,00	4 193,02	10 000,00	10 000	10 000 €	10 000 €
68	Dotations aux provisions		2 130 100,00	2 129 346,91	-			
023	Virement à la section d'investissement (2)	-	-		277 200,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	2 712 044,87	9 678 352,34	10 089 602,81	9 679 613,05	- €	- €	- €
TOTAL		4 523 911,01	13 717 600,00	13 830 333,56	12 171 849,04	12 140 845	12 177 141	12 216 256

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	2024	2025	2026
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 750,50	2 084 100,00	29 251,00	25 000,00	25 000	25 000	25 000
74	Dotations, subventions et participations	22 258,00	32 000,00	20 000,00	25 000,00	25 000	25 000	25 000
75	Autres produits de gestion courante	2 618 952,90	2 757 329,48	2 470 549,83	1 315 000,00	3 250 845	3 287 141	3 326 256
77	Produits exceptionnels	1 186 457,01	-	510 597,64	2 064 100,00	-	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	72 616,07	51 562,52	51 562,52	44 059,53	40 000	40 000	40 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2) reprise sur provision	646 439,05	8 726 608,00	8 726 602,10	8 770 218,10	8 800 000	8 800 000	8 800 000
78			66 000,00					
TOTAL		4 575 473,53	13 717 600,00	11 808 563,09	12 243 377,63	8 890 000	8 890 000	8 890 000

Solde	51 562,52	-	2 021 770,47	71 528,59
-------	-----------	---	--------------	-----------

Au titre du fonctionnement, **il est prévu une nouvelle hausse des charges à caractère générale (011) notamment du fait de l'augmentation des coûts énergétiques.** Les moyens humains (012) du service développement économique ont été renforcés et portés à 6,3 équivalent temps plein avec le recrutement et le renouvellement envisagé en CDD d'un « Manager de Centre-Ville et de Territoire » cofinancé à hauteur de 38% sur 2 ans (entre 2022 et 2024) par la Banque des Territoires.

Concernant l'investissement, l'enveloppe des dépenses nouvelles est évaluée à près de 6,3 M€. En termes de subventions et de participations (204) ce sont 781 242 € qui seront dédiés au Très Haut Débit (THD : 505 K€) et aux aides directes aux entreprises du Territoire (+/- 276 K€).

Dans ce budget, on retrouve près de 2,9 M€ consacrés à la réalisation du « Park & Ride » avec un taux de cofinancement important du fait des aides, de la Région Grand Est et du Grand-Duché du Luxembourg. A noter que le permis d'aménager a été déposé en 2022.

La « Maison de la Formation et de l'Emploi » à Longlaville poursuivra sa rénovation, en particulier énergétique. Des aides au titre du dispositif « Climaxion » vont être sollicitées dans le cadre du PTRTE, mais également dans le cadre du fonds vert.

Une étude de requalification de la Zone industrielle à Villers-la-Montagne est envisagée et les zones d'activités économiques à Mexy et à Lexy bénéficieront de travaux d'aménagements et de voiries (+/- 862 K€) au file du plan de commercialisation.

La cession de plus de 12 hectares de foncier (120 706 m<sup>2</sup> en 1<sup>ère</sup> phase pour un parc d'activités à dominante logistique d'une surface de plancher d'environ 57 600 m<sup>2</sup> destiné aux petites et moyennes entreprises artisanales, industrielles ou de service et d'un parc logistique) à « Terra Nobilis » sur notre ZAE à Mexy sous compromis de vente depuis le 2 février 2023 (2 064 100 € HT) ainsi que les cessions foncières et immobilières économiques (+/- 900 K€) participeront très largement à l'équilibre budgétaire pour 2023 en recettes d'investissement et feront l'objet, pour ces dernières, de décisions modificatives en recettes au fur et à mesure des ventes encaissées. Ces ventes viendront soulager la couverture du budget annexe développement économique par le budget principal.

L'endettement dont l'encours s'établit à 2 034 311,50 € en fin d'exercice 2022 doit, sans mobilisation supplémentaire, s'éteindre d'ici 3 ans en 2026.

Cet endettement a permis jusqu'alors de financer les plans pluriannuels d'investissements de notre patrimoine à vocation économique estimé à la valeur brute comptable de 17 000 000 € (soit 6 M€ de VNC) dont nos zones d'activités économiques, ainsi que nos locaux d'activités économiques. Pour 2023, il n'y aura pas de recours à l'emprunt. Aussi selon les éléments du compte administratif 2022, le résultat de fonctionnement cumulé est de - 2 021 770,47 € (effet valorisation stock foncier ZAE Mexy).

Le résultat d'investissement, quant à lui s'élève à 1 757 803,82 € auquel s'ajoute le solde des « Restes à réaliser » de - 841 599,97 € pour déterminer le besoin de financement. Ce dernier constitue une ressource de 821 468,44 €.

A noter que la fiscalité entreprise au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) reste stable à hauteur de 25,71 % situant l'Agglomération du Grand Longwy à la 107<sup>ème</sup> place sur 223 Agglomérations (millésime 10.2019) avec une fourchette de taux entre 18,04 % et 39,89 %. A noter également, que cette année, une enveloppe de produits à percevoir au titre de la GEMAPI impactera le taux de CFE mais de manière extrêmement marginale, bien inférieure à l'impact des bases.



**Tableau n°11 - Dépenses d'investissement 2021-2023 du budget développement économique****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	Budget 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	722 500,00	722 189,93	620 000,00	617 474,10	99,59%	637 824,95
165	Dépôt et cautionnement	30 000,00	4 320,00	20 000,00	21 543,71		20 000,00
1676	Dette envers locataire acquéreur	1 092 032,00	1 092 031,71	-	-		-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	260 000,00	-	140 000,00	-	0,00%	130 000,00
204	Subventions d'équipement versées	907 258,80	583 681,60	813 500,00	512 208,00	62,96%	781 242,00
21	Immobilisations corporelles	875 540,00	64 042,19	1 312 713,30	232 026,84	17,68%	1 563 492,27
23	Immobilisations en cours	3 503 867,60	155 780,78	3 262 890,70	17 680,00	0,54%	3 274 988,70
26	Participation	24 300,00	8 100,00	16 200,00	-		16 200,00
020	Dépenses imprévues			376 296,00	-		-
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 738 474,00	1 738 470,76	8 726 608,00	8 726 602,10	100,00%	8 770 218,10
041	Opérations patrimoniales (1)	-	-	-	-	#DIV/0!	-
TOTAL		9 153 972,40	4 368 616,97	15 288 208,00	10 127 534,75	66,24%	15 193 966,02
	RESTE A REALISER	929 762,72					

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	Budget 2023
13	Subventions d'investissement	2 530 652,00	-	2 530 652,00	-	0,00%	2 530 652,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	9 716,39	-	5 692,10		-
27	Autres immobilisations financières	38 812,50	38 812,50	38 812,50	38 812,50		38 812,50
001	Excédent d'investissement reporté	2 267 242,66	2 267 242,66	1 751 231,16	1 751 231,16	100,00%	1 757 803,82
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	-	-	-	-	#DIV/0!	277 200,00
24	Produits de cessions	2 436 926,00	-	1 289 160,00	-		910 717,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 543 655,00	3 804 076,58	9 678 352,34	10 089 602,81	104,25%	9 679 613,05
041	Opérations patrimoniales (1)	1 092 032,00	-	-	-	#DIV/0!	-
TOTAL		9 914 320,16	6 119 848,13	15 288 208,00	11 885 338,57	77,74%	15 194 798,37

<b>Solde</b>	<b>760 347,76</b>	<b>1 751 231,16</b>	<b>-</b>	<b>1 757 803,82</b>	<b>0,11</b>	<b>832,35</b>
--------------	-------------------	---------------------	----------	---------------------	-------------	---------------

**3) Budget gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

- a. Des dépenses et des recettes de fonctionnement stables en 2022 mais qui devraient s'accélérer en 2023 avec l'instauration de la taxe GEMAPI et l'engagement d'un plan pluriannuel de travaux sur les cours d'eau du territoire

En 2022, les dépenses de fonctionnement n'ont que peu évolué par rapport à 2021, se situant autour de 175.000 € pour un prévisionnel de 264.600 €. La chapitre 012 représente le gros de la dépense et correspond 1.8 ETP (1 ingénieur, 1 technicien). Pour le poste d'ingénieur, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse contribue à son financement (chapitre 74). Par rapport à 2021, les charges à caractère général (chapitre 011), comme pour les autres budgets, progressent légèrement passant de 30.420 € à 45.833 € principalement du fait d'études réalisées (21.588 € en 2022). Le chapitre 065

correspond exclusivement à l'adhésion annuelle à l'EPAMA qui progressent d'un peu plus de 8.000 € en 2022 par rapport à 2021. En 2023, l'EPAMA restera sur la base de 2022 pour son appel à contribution.

En 2023, et pour les exercices suivants, il sera proposé à l'assemblée communautaire de lever pour la première fois la taxe GEMAPI, instaurée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM.

**Tableau n°12 - Dépenses et recettes de fonctionnement du budget GEMAPI et projection 2026**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	30 420,59	92 000,00	45 833,05	96 061,00	97 982,22	99 941,86	101 940,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 246,89	92 500,00	77 908,15	200 000,00	206 000,00	212 180,00	218 545,40 €
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante	20 633,00	35 000,00	28 038,00	39 000,00	39 780,00	40 575,60	41 387,11 €
66	Charges financières	7 766,17	8 000,00	6 645,59	7 000,00	10 000,00	20 000,00	30 000,00 €
67	Charges exceptionnelles							
023	Virement à la section d'investissement (2)	-	-	-	283 928,00	324 037,78	318 158,54	312 299,91 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	-	37 100,00	17 083,20	68 600,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>101 066,65</b>	<b>264 600,00</b>	<b>175 507,99</b>	<b>694 589,00</b>	<b>702 800,00</b>	<b>715 856,00</b>	<b>729 173,12 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	2024	2025	2026
013	Atténuations de charges							
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses							
73	Impôts et taxes		-	-	640 000,00	652 800,00	665 856,00	679 173,12
74	Dotations, subventions et participations	11 162,75	13 500,00	35 453,30	51 489,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00	248 000,00	170 000,00	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	-	3 100,00	-	3 100,00			
<b>TOTAL</b>		<b>169 162,75</b>	<b>264 600,00</b>	<b>205 453,30</b>	<b>694 589,00</b>	<b>702 800,00</b>	<b>715 856,00</b>	<b>729 173,12</b>

<b>Solde</b>		<b>68 096,10</b>		<b>29 945,31</b>
--------------	--	------------------	--	------------------

La taxe GEMAPI a été instaurée par notre collectivité par délibération du conseil de communauté n°12 du 31 mars 2022 et précise qu'une première levée de produits sera appelée au titre du budget primitif 2023 afin de soutenir un programme pluriannuel important de travaux sur les principaux cours d'eau du territoire.

Ce programme de travaux (cf. tableau n°13) représente en grande masse de l'ordre de 44,5 millions d'€ dont il est proposé un étalement sur 30 ans avec un taux de

participation moyen de nos principaux partenaires financiers (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Fonds Barnier, FEDER,...) d'un peu plus de 50%, soit un volume lissé annuel d'investissement résiduel de presque 750.000 €.

Tableau n° 13 – Programme de travaux prévisionnel pour constituer l'enveloppe à financer sur 30 ans

Programme de travaux	Bassin versant	Total estimé
Découverte Récollets	Chiers	8 000 000,00 €
Découverte secteur Gare	Chiers	11 000 000,00 €
Travaux PPRI	Chiers	5 000 000,00 €
Abaissement du seuil de Montmédy	Chiers	2 000 000,00 €
Programme de renaturation des berges	Chiers	2 000 000,00 €
Découvertes/confortement/dévoisement	Mouline	10 000 000,00 €
Protection des eaux de mine	Mouline	1 000 000,00 €
Travaux de renaturation Biveau et Côte Rouge	Mouline	2 000 000,00 €
Etudes et travaux	Coulmy	3 000 000,00 €
Travaux divers	Ruisseau des 9 fontaines	500 000,00 €
		44 500 000,00 €

Considérant que le taux de subvention sera probablement supérieur, il sera proposé à l'assemblée communautaire d'appeler un produit de 640.000 € au titre de 2023, soit 10€/hab alors que le seuil maximal autorisé par la loi est de 40 €/hab.

Tableau n°14 – Répartition du coefficient GEMAPI sur les 4 taxes et coût par foyer fiscal

	Base 2022	Produits 2022	Coeff Gemapi	Produit attendu / taxe 2023
Base taxe d'habitation	2 077 316,00 €	170 113,00 €	0,08	14 112,91 €
Base taxe foncier bâti	60 528 512,00 €	3 984 644,00 €	0,08	330 573,87 €
Base taxe foncier non bâti	638 344,00 €	66 770,00 €	0,08	5 539,37 €
Base CFE	13 320 232,00 €	3 435 838,00 €	0,08	285 043,85 €
<b>Total</b>	<b>76 564 404,00 €</b>	<b>7 657 365,00 €</b>	<b>0,08</b>	<b>635 270,00 €</b>

Coefficient GEMAPI 0,08

€/an

Coût / foyer fiscal (21609) 16,21 €  
Coût / entreprise (1312 locaux assujétis) 217,26 €

Ce produit sera réparti sur les 4 taxes entrant dans la composition de la fiscalité additionnelle, à savoir les taxes d'habitation (TH en extinction), sur le foncier bâti (TFB), le non bâti (TFNB) mais également la contribution foncière des entreprises (CFE). En conséquence, les entreprises contribuent, comme les ménages, au paiement de cette taxe selon la méthode de répartition dite du « coefficient GEMAPI ». Celui-ci correspond au rapport entre le produit de GEMAPI attendu en année n et le total des produits perçus sur les 4 taxes évoquées en année n-1.

*In fine*, pour un produit attendu de 636.270 € en 2023, les ménages contribueraient à hauteur de 350.226 € et les entreprises 285.044 €. Considérant que le nombre de

foyers fiscaux assujettis à la fiscalité additionnelle est de 21609 sur notre territoire, le poids moyen pour un ménage serait donc de l'ordre de 16 €/an avec des variations en fonction des bases locatives.

Avec ces paramètres, les recettes supplémentaires attendues en 2023 et pour les exercices suivants, permettraient :

- de couvrir intégralement les dépenses de fonctionnement du budget GEMAPI sans faire appel à la couverture du budget principal ;
- de financer dans le cadre du budget de fonctionnement annexe un poste d'ingénieur supplémentaire pour assister la cheffe de service dans l'ensemble de ses tâches à haute technicité ;
- d'amorcer les recettes d'investissement pour un virement de l'ordre de 300.000 € pour financer le volume de travaux à réaliser.

b. Des dépenses d'investissement qui montent en charge en 2022 avec le début du découverture de la Chiers aux Récollets à Longwy

L'exercice 2022 (tableau n°15) montre principalement les premiers impacts budgétaires des travaux de découverture de la Chiers aux Récollets à Longwy avec un chapitre 023 en forte progression par rapport à 2021, passant de 598.000 € à presque 2 M€ en 2022. Dans le même temps, on observe une bonne dynamique de mobilisation des subventions qui ont d'ores et déjà atteint un peu plus d'1 M€ dès 2022. Un gros travail est effectué en ce sens pour tenter de ne pas mobiliser l'emprunt.

Pour l'exercice 2023, au vu de l'importance des sommes, des restes à réaliser, un emprunt d'équilibre pourrait néanmoins être souscrit.

A noter que pour 2023, d'autres travaux sont prévus, en particulier :

- Le confortement des berges de la prise d'eau à Montmédy
- La préparation de l'arasement du seuil de Montmédy
- La poursuite des opérations menées à Ugny et Cutry
- La restauration des berges du méandre de Cons la Grandville
- L'aménagement de la mare de Cussignière et la poursuite des réflexions sur la renaturation de la partie amont de la vallée de la Moulaine

**Tableau n°15 – Evolution 2021-2023 du budget investissement GEMAPI****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	Budget 2023
001	Déficit d'investissement	674 393,06	674 393,06	1 153 572,35	1 153 572,35	100,00%	1 980 445,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	194 720,00	46 394,40	219 496,00	16 056,00	7,31%	114 240,00
204	Subventions d'équipement versées	85 061,77	-	26 941,77	-	0,00%	26 941,77
21	Immobilisations corporelles	78 772,80	-	772,80	-	0,00%	-
23	Immobilisations en cours	1 978 029,87	598 179,68	4 817 448,08	1 945 329,18	40,38%	7 644 907,90
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	-	26 000,00	25 459,41	97,92%	15 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 001,00	-	3 100,00	-	0,00%	-
458	Opération pour compte de tiers			443 600,00	-		140 000,00
TOTAL		3 025 978,50	1 318 967,14	6 690 931,00	3 140 416,94	46,94%	9 921 535,62
	RESTES A REALISER		1 164 157,99				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	Budget 2023
13	Subventions d'investissement	913 197,24	75 454,63	340 400,00	1 018 502,40	299,21%	4 536 270,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 932 821,93	-	5 505 642,00	-	0,00%	-
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 858,60	25 039,43	296 092,90	56 289,29	19,01%	900 000,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	64 900,73	64 900,73	68 096,10	68 096,10	100,00%	29 945,31
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	-	-	-	-	#DIV/0!	283 928,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	14 200,00	-	37 100,00	17 083,20	46,05%	68 600,00
458	Opération pour compte de tiers			443 600,00	-		140 000,00
TOTAL		3 025 978,50	165 394,79	6 690 931,00	1 159 970,99	17,34%	5 958 744,16
	<b>Solde</b>		<b>- 1 153 572,35</b>	<b>-</b>	<b>- 1 980 445,95</b>		<b>- 3 962 791,46</b>

**4) Budget principal : un exercice 2022 atypique qui appelle des corrections en 2023 pour définir une nouvelle trajectoire budgétaire**

- a. Une épargne brute qui s'affaisse en 2022 du fait de la croissance importante du chapitre 011 et des effets de l'inflation liés à la crise géopolitique

En intégrant le report de l'exercice n-1, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 devrait être de l'ordre de 3.500.00 €. Si en première lecture, on pourrait considérer ce report d'exercice à porter au budget 2023 comme stable (3.851.255 € en 2021), il convient de regarder dans le détail le différentiel entre les dépenses budgétées et les dépenses réalisées sur l'exercice et apprécier la situation en épargne brute hors virement sur laquelle nous reviendrons dans la partie perspectives 2023-2026.

En effet, la comparaison des réalisés montrent une forte évolution tout particulièrement sur le chapitre 011 qui subit directement les effets induits de la crise géopolitique sur les prix en général et tout particulièrement sur les postes énergétiques, contrats et entretien.

Tableau n°16 – Synthèse des dépenses de fonctionnement 2021-2022

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
011	Charges à caractère général	2 857 959,00	2 187 204,64	3 658 770,00	3 517 011,26	96,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 620 000,00	3 406 341,83	4 000 000,00	3 718 139,65	92,95%
014	Atténuations de produits	6 825 149,00	6 783 613,43	6 960 149,00	6 909 463,86	99,27%
65	Autres charges de gestion courante	11 440 002,00	10 597 329,95	12 384 200,00	10 710 324,72	86,48%
66	Charges financières	35 000,00	25 702,67	55 000,00	51 559,48	93,74%
67	Charges exceptionnelles	550 000,00	48 449,43	700 000,00	305 005,58	43,57%
68	Dotations aux provisions			17 000,00	16 950,69	
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 220 223,00		560 395,00		0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	649 605,00	648 966,70	893 140,00	710 855,66	79,59%
TOTAL		27 197 938,00	23 697 608,65	29 228 654,00	25 939 310,90	88,75%

Par ordre d'importance en volume de crédits consommés, on note ainsi et sans surprise que :

- L'article 60612 relatif aux énergies (gaz, électricité) progresse de **427.388 €** par rapport à 2021, atteignant 875.385 € en 2022. Une décision modificative en septembre 2022 a permis de couvrir l'intégralité des engagements sur cet article. Cet article concerne les consommations de l'hôtel de communauté, de la médiathèque, des aires d'accueil des gens du voyage, du centre nautique, des ateliers communautaires, du collège d'Herseange, des sentiers cyclo-pédestres avec éclairage public, et enfin des 3 piscines de Longlaville, Herseange et Longwy que la communauté d'agglomération a gardé en gestion durant l'exercice 2022 nonobstant la délibération de déclassement prise fin 2021. Ces 3 piscines ne seront plus prises en charge par l'agglomération au titre de 2023 comme cela a été rappelé aux maires des 3 communes concernées en octobre 2022. **En effet, rien que sur l'article 60612 (d'autres sont concernés (assurances, télécommunications...)), les crédits dépensés pour les 3 piscines atteignent 293.657 €.** A noter également, que ces crédits supplémentaires ont été partiellement compensés par l'Etat au titre du filet de sécurité inflation à hauteur de 99.049 € qui intègre également une partie de l'augmentation du point d'indice réglé au chapitre 012.
- L'article 615221 relatif à l'entretien et à la réparation des bâtiments publics qui progresse de 310.863 € par rapport à 2021 avec deux causes principales : d'une part l'impact de l'inflation sur les matériaux et les contrats pour l'ensemble des bâtiments et d'autre part la prise en charge

pour les piscines notamment d'heures de techniciens dans le cadre du P2 et du P3.

- L'article 60611 relatif à l'eau et l'assainissement dont les crédits réglés en 2022 évoluent de 150.934 € par rapport à 2021. Ce chiffre est néanmoins à relativiser car l'essentiel correspond à un double remplissage des bassins d'Osrose (fin 2021 et août 2022) réglé en 2022. Il convient de noter également une forte croissance de la consommation d'eau sur les aires d'accueil du fait de la canicule.
- L'article 611 relatif aux contrats de prestations qui augmente de 104.767 € par rapport à 2021.

D'autres articles progressent également, notamment les comptes relatifs aux assurances et contentieux (+ 34.000 €) ou encore le 6233 relatif à l'événementiel puisque rien n'avait été organisé sur le plan culturel en 2021 (ex nouveau 2022 : Viv'Artcité dont le coût sur l'ensemble des postes dépasse les 70.000 €), mais globalement ces 4 articles très sensibles à l'évolution des coûts de l'énergie et des fluides expliquent à eux seuls 1 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2021, en l'espèce 75% des 1,329 M€ de différentiel.

Pour 2023 et les exercices suivants, afin d'améliorer l'épargne de gestion fortement entamée par la séquence de crise des énergies qui n'est pas terminée, il est prévu de :

- **Rompres définitivement tous les contrats afférents aux 3 piscines de Longwy, Herseange et Longlaville comme cela a été indiqué aux maires par un courrier d'octobre 2022, par des relances régulières et après la délibération de désaffectation de fin 2021** : l'économie budgétaire et de crédits réels par rapport à 2021 sera de l'ordre de 400.000 € en année pleine et aux conditions d'inflation actuelle ;
- **Poursuivre la mise en œuvre du plan de sobriété** sur l'ensemble des bâtiments communautaires particulièrement énergivores (baisse de la température d'entrée, mesures d'économies du quotidien, ...). Sur le plan structurel, le fonds vert sera mobilisé dès 2023 notamment pour la réhabilitation énergétique de l'hôtel de communauté. Une étude thermique va être prochainement engagée pour satisfaire aux exigences du fonds.
- **Des objectifs revisités à la baisse vont être programmés sur les postes moins rigides (subventions aux associations, animation territoriale...)** : un plan de recherche d'économies à tous les niveaux sera engagé pour alléger les charges de fonctionnement.

Le chapitre 012 relatif aux ressources humaines progresse lui de l'ordre de 311.000 € par rapport à 2021. Peu de nouveaux recrutements ont été engagés en 2022, cette évolution s'explique principalement par :

- L'application de l'augmentation du point d'indice décidée cette année par le Gouvernement du fait de la forte inflation. Celui-ci représente en année pleine autour de 70.000 € pour l'agglomération. Elle est accompagnée fin 2022 par une augmentation identique sur le RIFSEEP des catégories B et C à l'initiative de l'exécutif territorial ;

- Le glissement vieillissement technicité dit GVT (avancement de grade, échelons, promotion interne....) ;
- Le poids des charges de cotisations sociales qui augmentent sensiblement du fait une fois encore de l'inflation ;
- La prise en charge des personnels pour le fonctionnement du vaccinodrome (à Mexy, à Réhon puis à Longlaville) avec des recettes en plus néanmoins.

Le chapitre 65 qui regroupe notamment la prise en charge des 3 budgets annexes, du SDIS et des contributions au **SMITRAL (lesquelles vont progresser en 2023 pour atteindre 1,674 M€)**, au SCOTAT et au Pôle Métropolitain Frontalier n'augmente que très marginalement (1%) mais **représente toujours un volume conséquent de 10,7 M€, soit 41% des dépenses de fonctionnement.**

La prise en charge des budgets annexes atteint ainsi cette année 5,870 M€ et elle est légèrement en baisse par rapport à 2021.

A noter tout de même que cette année encore le transfert de la compétence contingent SDIS à l'intercommunalité permet une économie de 55.000 € pour les communes puisque cette progression constatée entre 2021 et 2022 est intégralement prise en charge par le budget principal de l'agglomération. **Elle constitue donc une charge supplémentaire de 55.000 € pour l'AGL en 2022 par rapport à 2021.**

Au chapitre (066) des intérêts des emprunts supportés en fonctionnement, il convient également de noter leur doublement du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2022 pour le financement du Centre Aquatique Osmose. **Le capital est lui comptabilisé en dépenses d'investissement et pèse en annuité par moins de 413.830 € ce qui grève d'autant l'autofinancement net.**

- b. Des recettes de fonctionnement qui progressent légèrement mais qui ne permettent pas de compenser la progression des dépenses de fonctionnement (effet de ciseau).

Les recettes de fonctionnement progressent au global de 2,339 M€ par rapport à 2021.

**Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes (17,9 M€ en 2022) représente en volume la plus grosse part des recettes de fonctionnement devant le chapitre 74 regroupant les dotations (6,471 M€ en 2022).**

Dans le détail, le chapitre 73 progresse de 360.198 € en comparaison à 2021. Ceci ne correspond en réalité qu'à l'évolution des bases fiscales du PLF 2022 (+3,4%) puisque la fiscalité additionnelle ou la fiscalité économique n'ont pas été mobilisées en 2022.

Si le produit de fiscalité additionnelle progresse légèrement, il convient de relever que la CVAE poursuit sa baisse en recettes réelles par rapport à 2021 et qu'à partir de 2023 elle donnera lieu à un nouveau transfert vers les fractions de TVA qui elles a *contrario* poursuivent leur hausse en 2022 (+ 548 K€ par rapport à 2021).



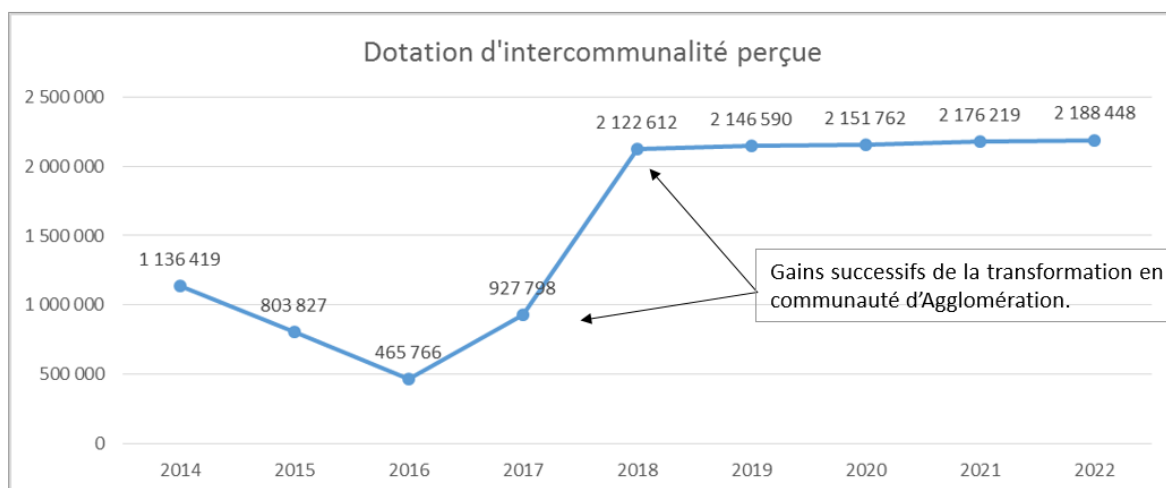
Concernant la CFE (fiscalité foncière économique), il est rappelé qu'une part sert directement au financement du pacte fiscal et notamment de la part de progression de la fiscalité économique dans la Dotation de Solidarité Communautaire qui a progressé de 90.000 € en 2022 pour les communes. L'Agglomération ne bénéficie donc pas totalement des progressions de la fiscalité économique.

Tableau n°17 - Synthèse des recettes des fonctionnement 2021-2022

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
013	Atténuations de charges	35 000,00	73 419,89	65 000,00	100 617,19	154,80%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 233 500,78	1 007 494,05	1 512 046,00	1 254 734,26	82,98%
73	Impôts et taxes	17 025 858,00	17 542 105,48	17 447 636,00	17 902 304,02	102,61%
74	Dotations, subventions et participations	6 167 930,00	6 302 568,63	6 104 168,00	6 471 544,85	106,02%
75	Autres produits de gestion courante	46 290,00	29 367,12	37 300,00	32 153,51	86,20%
77	Produits exceptionnels	155 000,00	59 551,37	20 018,17	101 991,91	509,50%
78	Reprise sur provision			17 000,00	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	174 230,00	174 228,72	174 230,00	174 228,72	100,00%
002	Report résultat N-1	2 360 129,22	2 360 129,22	3 851 255,83	3 851 255,83	
TOTAL		27 197 938,00	27 548 864,48	29 228 654,00	29 888 830,29	102,26%

<b>Solde</b>		<b>3 851 255,83</b>	-	<b>3 949 519,39</b>	
--------------	--	---------------------	---	---------------------	--

Figure n°6 - Evolution de la Dotation d'intercommunalité perçue entre 2014 et 2022



Contribution au redressement des finances publiques				
	2014	2015	2016	2017
2014	-119 253	-120 003	-120 003	-120 003
2015	0	-302 227	-302 227	-302 227
2016	0	0	-324 432	-324 432
2017	0	0	0	-164 566
<b>TOTAL</b>	<b>-119 253</b>	<b>-422 230</b>	<b>-746 662</b>	<b>-911 228</b>

La communauté du Grand Longwy a bénéficié d'un surplus de dotation d'intercommunalité d'environ 1,8M€ après sa transformation en communauté d'agglomération.

Ce gain a permis de financer l'évolution du coût de ses compétences.

Les dotations évoluent très faiblement entre 2021 et 2022, en volume seulement de 168.000 €. La Dotation Globale de Fonctionnement, composée des deux parts forfaitaire et compensation, est même en baisse de 28.000 €. A noter en 2022, l'accompagnement financier important de l'ARS pour le fonctionnement du vaccinodrome qui a atteint au total et au final 384.000 €.

Concernant les produits des services (chapitre 70), ils atteignent 1,254 M€ et progressent par rapport à 2021 (1 M€), mais pas au niveau attendu budgétairement pour 2022 (1,512 M€).

Ce différentiel s'explique principalement par les pertes sur recettes occasionnées par la fermeture du Centre Aquatique Osmose à partir de septembre 2022. Les recettes enregistrées sur 8 mois ont ainsi atteint 169.796 € et pouvaient laisser présager de parvenir à 254.694 € de recettes en année pleine (250.000 € budgetés pour 2022). La différence entre ces deux sommes constituera le socle de la demande d'indemnisation des pertes d'exploitation soit 84.898 € (à percevoir en 2023).

De même, il s'agira de récupérer auprès de l'opérateur technique gestionnaire d'Osmose, la différence entre le coût réglé par la collectivité et la réalité des coûts réellement engagés par l'opérateur alors que le centre aquatique n'était pas ouvert (temps technicien, volume de chauffe...).

c. Une section d'investissement dont le volume devrait baisser par rapport à 2022 sans renoncer aux objectifs de transition écologique

Cette section n'est pas encore totalement équilibrée dans l'attente des choix qui seront défendus dans le cadre du DOB en terme de fiscalité GEMAPI, additionnelle et TEOM.

Sur les bases développées dans les orientations budgétaires des 3 budgets annexes précédents, mais également des ajustements nécessaires de l'épargne de gestion, on peut raisonnablement envisager d'équilibrer le budget à hauteur d'un peu plus de 10 M€ dont 3,8 M€ de RAR, avec un nouvel emprunt estimé à un peu plus de 2 M€ à ce stade.

En termes de crédits nouveaux, ce budget prévoit néanmoins à ce stade :

- 380.000 € de crédits pour les opérations ANRU de Longwy et Herserange ;
- 315.000 € de crédits pour le fonds de concours de base aux communes ;
- 333.000 € au titre du fonds de concours aux projets structurants des communes ;
- 123.000 € pour les primes aux particuliers au titre de l'OPAH ;
- 30.000 € pour le fonds d'aide à la rénovation énergétique (crédits appelés à fortement augmenter) ;
- 90.000 € pour des travaux de confortement de la façade de la Médiathèque Jean-Paul Durieux ;

- 87.000 € pour les études de rénovation énergétique de l'HICI et pour la pose de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation ;
- 294.000 € pour le développement du plan communautaire de développement des bornes électriques ;
- 2,9 M€ pour la poursuite de schéma de sentiers cyclo-pédestres (14 branches au total).

Tableau n°18 - Dépenses et recettes d'investissement 2021-2022 et prévisionnel 2023

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	BP Total 2023
001	Déficit d'investissement	352 782,28	352 782,28	947 122,94	947 122,94	100,00%	610 275,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 671,80	53 387,80	154 247,50	47 907,27	31,06%	170 392,88
204	Subventions d'équipement versées	1 975 847,55	414 952,26	2 674 679,54	630 351,91	23,57%	2 330 516,64
21	Immobilisations corporelles	1 407 031,66	505 074,92	1 033 389,70	440 549,47	42,63%	840 544,18
23	Immobilisations en cours	15 311 415,71	8 300 699,90	6 673 952,32	2 445 353,88	36,64%	5 550 736,25
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	94 204,30	416 600,00	416 540,18	99,99%	459 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	174 230,00	174 228,72	174 230,00	174 228,72	100,00%	174 230,00
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	33 535,12	367 700,00	-	0,00%	367 700,00
TOTAL		19 518 979,00	9 928 865,30	12 441 922,00	5 102 054,37	41,01%	10 503 895,29
	RESTES A REALISER		5 087 606,19				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	BP Total 2022	Réalisé 2022	% Réalisés	BP Total 2023
13	Subventions d'investissement	7 599 204,00	911 701,40	5 321 313,00	1 300 509,77	24,44%	4 370 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 347 804,00	7 000 000,00	2 947 804,00	2 347 804,00	79,65%	2 863 979,84
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	382 143,00	170 109,14	600 000,00	129 529,60	21,59%	230 000,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	208 500,00	208 500,00	-	-	#DIV/0!	398 959,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	8 930,00	9 000,00	3 080,00		-
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 355 223,00	-	560 395,00	-	0,00%	1 830 975,84
24	Produits des cessions	2 500,00	-	5 000,00	-		-
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	649 605,00	648 966,70	893 140,00	710 855,66	79,59%	820 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	33 535,12	367 700,00	-	0,00%	367 700,00
TOTAL		19 653 979,00	8 981 742,36	10 704 352,00	4 491 779,03	41,96%	10 881 854,97
	RESTES A REALISER		7 645 544,00				

Solde		- 947 122,94	- 1 737 570,00	- 610 275,34	0,01	377 959,68
-------	--	--------------	----------------	--------------	------	------------

La plupart des travaux prévus s'inscrivent dans les logiques de développement durable et font la part belle **aux questions de la transition écologique, des mobilités douces et de la rénovation énergétique.**

Une cellule d'accompagnement et de mobilisation des partenaires financiers a été mise en place fin 2022 pour détecter tous les appels en projet en ce sens : Fonds vert, DETR, dispositifs de la RGE et du CD54, ADEME, Agence de l'Eau, FEDER, Interreg... L'objectif étant clairement de saisir toutes les opportunités possibles et de suivre régulièrement (tableaux de bord) tous les appels de fonds afin de ne pas mobiliser notre trésorerie.

#### d. Perspectives 2023-2026 du budget principal et des 3 budgets alimentés

La perspective budgétaire ne peut être établie que sur la base de plusieurs constats à partager :

- D'abord d'un **affaïssement continue de l'épargne de gestion** qui constitue la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement sans intégration de l'épargne budgétaire et de son accélération en 2022 du fait de l'inflation générale et tout particulièrement de l'explosion des postes énergétiques : le graphique n° joint montre que l'épargne de gestion n'est plus que de 633.000 € contre 1,9 M€ en 2021 (cf. tableau n°19 et figure n°7) ;

Tableau n°19 - Regard retrospectif sur l'évolution de l'épargne de gestion

en k€	SYNTHESE									
	Δmoy	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>+7,7%</b>	<b>14 202</b>	<b>13 957</b>	<b>13 633</b>	<b>23 246</b>	<b>22 810</b>	<b>24 726</b>	<b>24 477</b>	<b>24 941</b>	<b>25 762</b>
Contributions directes	+6,2%	10 579	10 917	10 822	17 114	16 613	17 764	17 785	16 692	17 067
Autres recettes fiscales	+19,6%	23	25	29	22	27	54	85	89	95
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+14,1%	438	749	853	1 103	1 039	994	914	1 007	1 255
Reversements de fiscalité	n/a	0	0	0	11	5	5	5	5	5
DGF	+12,1%	1 595	1 253	906	2 928	4 081	4 060	4 030	4 018	3 990
Autres dotations et versements de l'Etat	+17,8%	360	410	306	232	259	869	759	2 048	1 335
Subventions et participations des partenaires	+39,4%	80	30	33	35	57	119	109	234	1 145
FNGIR et DCRTF	n/a	0	0	0	0	0	65	0	0	0
Ressources liées à la péréquation horizontale	+10,1%	342	464	565	559	544	688	712	759	737
Autres recettes	-19,9%	785	109	119	1 242	186	108	77	89	134
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>+10,0%</b>	<b>11 721</b>	<b>11 456</b>	<b>12 630</b>	<b>21 526</b>	<b>20 639</b>	<b>20 660</b>	<b>21 509</b>	<b>22 975</b>	<b>25 129</b>
Charges à caractère général	+19,6%	843	1 722	1 759	2 020	1 764	1 976	2 380	2 187	3 519
Charges de personnel nettes des remboursements	+11,7%	1 491	2 329	2 520	2 837	2 816	2 780	2 801	3 333	3 618
Autres charges de gestion courante	+4,3%	7 625	6 924	7 926	9 214	9 389	9 348	9 703	10 597	10 710
Reversements de fiscalité	+51,5%	235	235	235	6 365	6 300	6 300	6 351	6 421	6 510
FNGIR	0%	189	189	189	189	189	189	189	189	189
Autres dépenses	-10,9%	1 339	57	1	901	181	66	85	223	532
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0	0	0	0	26	52
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-15%</b>	<b>2 481</b>	<b>2 501</b>	<b>1 003</b>	<b>1 720</b>	<b>2 171</b>	<b>4 066</b>	<b>2 968</b>	<b>1 992</b>	<b>684</b>
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0	0	0	0	26	52
<b>Epargne Brute</b>	<b>-15,7%</b>	<b>2 481</b>	<b>2 501</b>	<b>1 003</b>	<b>1 720</b>	<b>2 171</b>	<b>4 066</b>	<b>2 968</b>	<b>1 966</b>	<b>633</b>
Remboursement du capital	n/a	0	0	0	0	0	0	0	82	414
<b>Epargne Nette</b>	<b>-26,2%</b>	<b>2 481</b>	<b>2 501</b>	<b>1 003</b>	<b>1 720</b>	<b>2 171</b>	<b>4 066</b>	<b>2 968</b>	<b>1 884</b>	<b>219</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>11,0%</b>	<b>17,5%</b>	<b>17,9%</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>9,5%</b>	<b>16,4%</b>	<b>12,1%</b>	<b>7,9%</b>	<b>2,5%</b>

Provision pour risques  
et charges : 1,144 M€

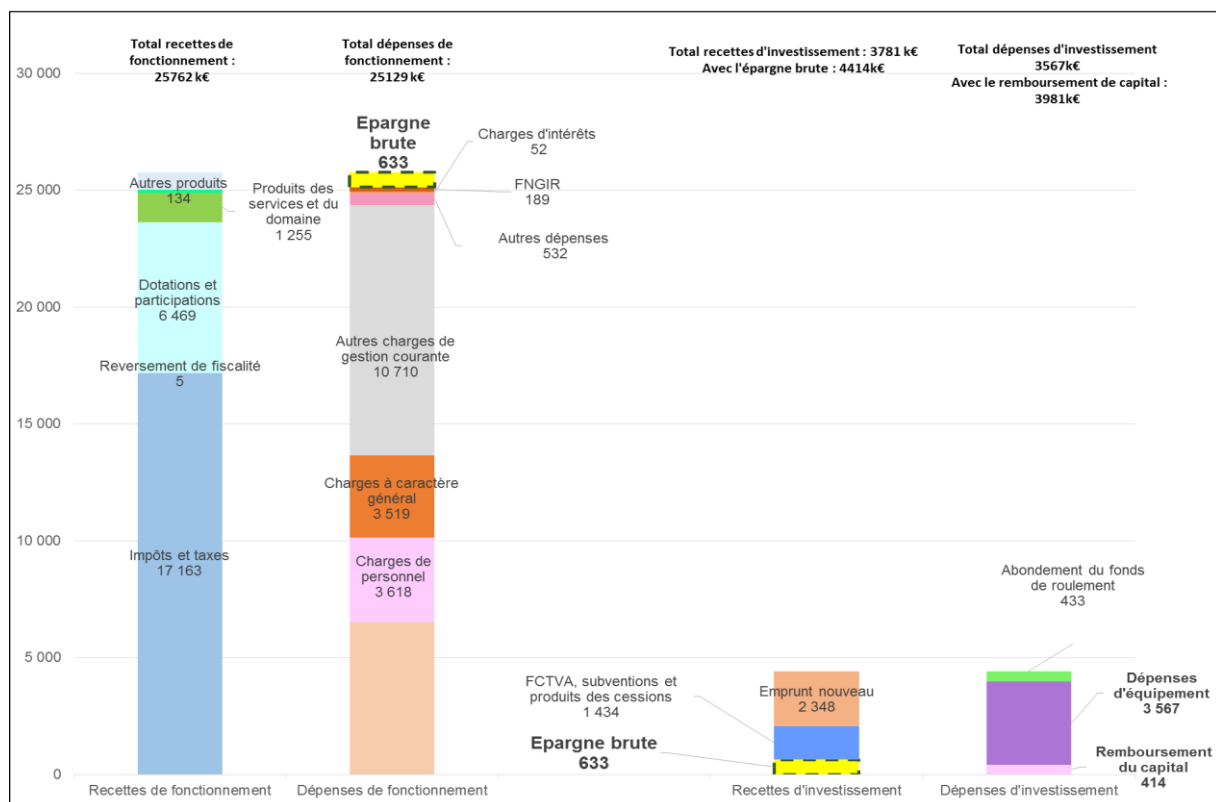
Taux d'épargne de  
26,9% hors provision

- Du poids de la couverture des budgets annexes par le budget principal qui progresse d'un peu plus de 2 M€ entre 2014 et 2022 uniquement pour le budget OM (cf. tableau ci-après) ;

Evolution de la participation du budget principal au titre des OM (en K€)								
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 127	3 027	3 400	3 100	3 400	3 400	3 400	3 850	4 150

- Qu'il existe une **marge importante de reconquête** sur les dépenses de fonctionnement et en particulier :
  - Par la fin définitive de la prise en charge de la gestion technique des piscines de Longwy, Longlaville et Herserange qui doit permettre de faire remonter l'épargne de gestion d'au moins 400.000 € dès 2023 ;
  - Par la poursuite d'un plan de sobriété encore plus affirmé pour l'ensemble du patrimoine communautaire et par l'engagement d'études thermiques pour réhabiliter un patrimoine obsolète en mobilisant le Fonds vert : il est à craindre néanmoins que les coûts énergétiques ne demeurent assez haut sur une longue période ;
  - Par une réflexion sur le patrimoine communautaire inutilisé à l'exemple de l'Ecole de Plein Air située sur le ban communal de Haucourt-Moulaine ;
  - Par des choix revisités des politiques de soutien apportées à nos partenaires y compris municipaux ;
  - Par un retour à des tarifs moins pénalisants qu'actuellement sur les principaux articles en fonctionnement ;
  - Par des arbitrages sur des consommations d'enveloppe maximale par pôle d'activités ;

Figure n° 7 - Situation et décomposition de l'épargne brute 2022



- Que nonobstant ces marges d'économie de gestion possibles, il convient de réajuster la fiscalité ne serait-ce que pour compenser en 2023 les hausses attendues évoquées précédemment notamment :
  - o Les coûts de traitements attendus très inflationnistes des OM (cf budget OM) ;
  - o La poursuite d'une inflation importante (cf. première partie) qui pèsera y compris sur l'investissement ;
  - o La croissance des besoins des Syndicats Mixtes périphériques : SMITRAL (+300 K€), SMTOM (+200 K€) ;
  - o Les négociations à mener avec l'ensemble de nos prestataires pour réajuster les prix marchés dans le contexte inflationniste.

Tableau n°20 : Scenario prospectif avec TEOM à 11,78% et FA à 3%

	ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE										
	Δ annuelle 2021-2026 ou moy 2021-2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>0,85%</b>	<b>24 726</b>	<b>24 477</b>	<b>24 941</b>	<b>25 762</b>	<b>24 573</b>	<b>25 099</b>	<b>25 593</b>	<b>26 015</b>	<b>26 426</b>	
Contributions directes	-0,41%	17 764	17 785	16 692	17 067	15 181	15 609	16 014	16 351	16 686	
GEMAPI	n/a	0	0	0	0	640	640	640	640	640	
Autres recettes fiscales	2,43%	54	85	89	95	97	98	99	100	101	
Produit des services, du domaine et ventes diverses	7,22%	994	914	1 007	1 255	1 300	1 341	1 384	1 428	1 473	
Reversements de fiscalité	0,74%	5	5	5	5	5	5	5	5	0	
DGF	-0,49%	4 060	4 030	4 018	3 990	3 992	3 968	3 944	3 920	3 898	
Autres dotations et versements de l'Etat	-2,12%	869	759	2 048	1 572	1 670	1 737	1 792	1 840	1 881	
Subventions et participations des partenaires	32,68%	119	109	234	907	921	934	948	961	976	
FNGIR et DCRTF	n/a	65	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ressources liées à la péréquation horizontale	-0,57%	688	712	759	737	737	737	737	737	737	
Autres recettes	-18,64%	108	77	89	134	30	30	31	32	32	
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>0,82%</b>	<b>20 660</b>	<b>21 509</b>	<b>22 975</b>	<b>25 129</b>	<b>22 741</b>	<b>23 051</b>	<b>23 514</b>	<b>23 937</b>	<b>21 896</b>	
Charges à caractère général	8,73%	1 976	2 380	2 187	3 519	3 013	3 134	3 243	3 325	3 408	
Charges de personnel nettes des remboursements	5,61%	2 780	2 801	3 333	3 618	3 950	4 088	4 231	4 380	4 533	
Autres charges de gestion courante	-3,48%	9 348	9 703	10 597	10 710	8 409	8 570	8 720	8 876	6 560	
Reversements de fiscalité	0,28%	6 300	6 351	6 421	6 510	6 510	6 510	6 510	6 510	6 510	
FNGIR	0,00%	189	189	189	189	189	189	189	189	189	
Péréquation horizontale	n/a	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres dépenses	18,06%	66	85	223	532	617	510	510	510	510	
Charges d'intérêts	41,88%	0	0	26	52	52	49	109	148	186	
<b>Épargne de gestion</b>	<b>2,25%</b>	<b>4 066</b>	<b>2 968</b>	<b>1 992</b>	<b>684</b>	<b>1 884</b>	<b>2 098</b>	<b>2 188</b>	<b>2 225</b>	<b>4 716</b>	
Charges d'intérêts	41,88%	0	0	26	52	52	49	109	148	186	
Épargne Brute	1,11%	4 066	2 968	1 966	633	1 832	2 049	2 079	2 078	4 530	
Remboursement du capital	48,15%	0	0	82	414	444	447	528	587	649	
Épargne Nette	-4,57%	4 066	2 968	1 884	219	1 388	1 602	1 551	1 491	3 880	
Dépenses d'investissement	2 142	4 296	10 397	9 286	3 567	0	0	0	0	0	
Recettes d'investissement	421	1 178	1 185	1 091	1 434	0	0	0	0	0	
Besoin de financement des investissements	3 721	3 117	9 211	8 195	2 133	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Épargne brute	1 773	4 066	2 968	1 966	633	1 832	2 049	2 079	2 078	4 530	
Variation de la dette	1 830	0	0	6 918	1 015	-444	1 645	921	922	-649	
Variation du fonds de roulement	-119	949	-6 243	688	-485	-1 612	694	0	0	880	
Épargne nette	1 356	4 066	2 968	1 884	219	1 388	1 602	1 551	1 491	3 880	
Emprunts nouveaux	2 247	0	0	7 000	1 429	0	2 092	1 449	1 509	0	
Variation du fonds de roulement	-119	949	-6 243	688	-485	-1 612	694	0	0	880	
FdR au 31/12	2 618	8 540	2 297	2 985	3 419	1 806	2 500	2 500	2 500	3 380	
Encours de dette au 31/12	9 783	267	267	7 185	9 119	8 674	10 319	11 241	12 163	11 514	
Ratio de capacité de désendettement	6,5	0,1	0,1	3,7	14,4	4,7	5,0	5,4	5,9	2,54	
Taux d'épargne brute	7,0%	16,4%	12,1%	7,9%	2,5%	7,5%	8,2%	8,1%	8,0%	17,14%	

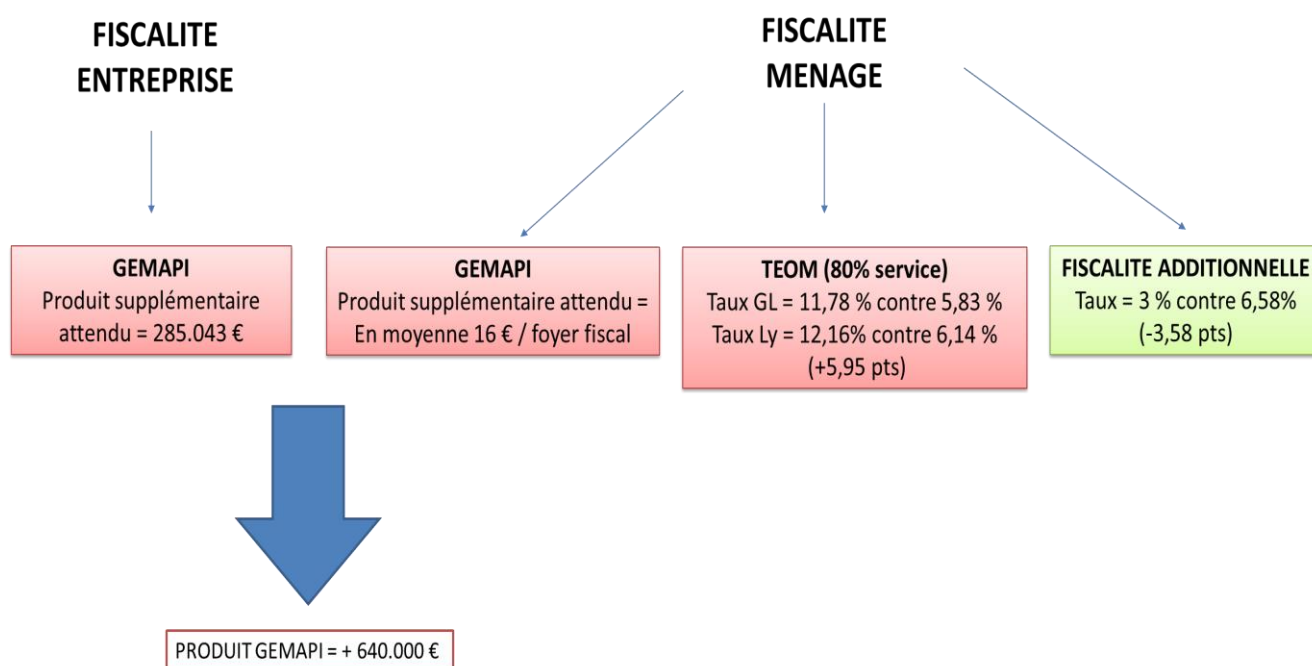
Il sera présenté un scenario se caractérisant sur le plan des recettes fiscales (cf. figure n°8) par :

- Une hausse du taux de TEOM pour une couverture immédiate à hauteur de 80% du coût de service et pour **rendre compréhensible du citoyen** considérant que tout service public à un coût : c'est tout particulièrement le cas pour les ordures ménagères au travers de la TEOM qui doit devenir vraiment incitative ;
- **Une baisse concomitante de la fiscalité additionnelle** ménage laquelle passera de 6.58 % à 3 % ;
- L'instauration de la taxe GEMAPI pour un produit attendu de 640.000 € mais également pour **mettre en œuvre le principe de responsabilité environnementale** prévu par les mécanismes législatifs ;

Avec ces paramètres (fiscaux, gains de gestion...), le scénario décrit dans le tableau n°20 deviendrait dès lors soutenable et permettrait de dégager une épargne de gestion de l'ordre de 2 M€ sur la période 2023-2026.

Cette option permettrait sur la période de couvrir (hors subvention) un programme annuel d'investissement de l'ordre de 3 M€, ce qui reste somme toute assez modeste pour une communauté d'agglomération.

Figure n°8 - Résumé des mesures fiscales proposées pour 2023



Le tableau n°21 résume l'impact financier différent selon les communes et selon le niveau des bases. Globalement, celui-ci oscillerait entre + 66 €/foyer fiscal à Herserange et + 118€/ foyer fiscal à Cosnes-et-Romain, commune la plus impactée du fait de l'importance de ses bases. Il est à relever d'ailleurs que l'effet base est tout aussi pesant que la variation des taux pour le produit attendu.

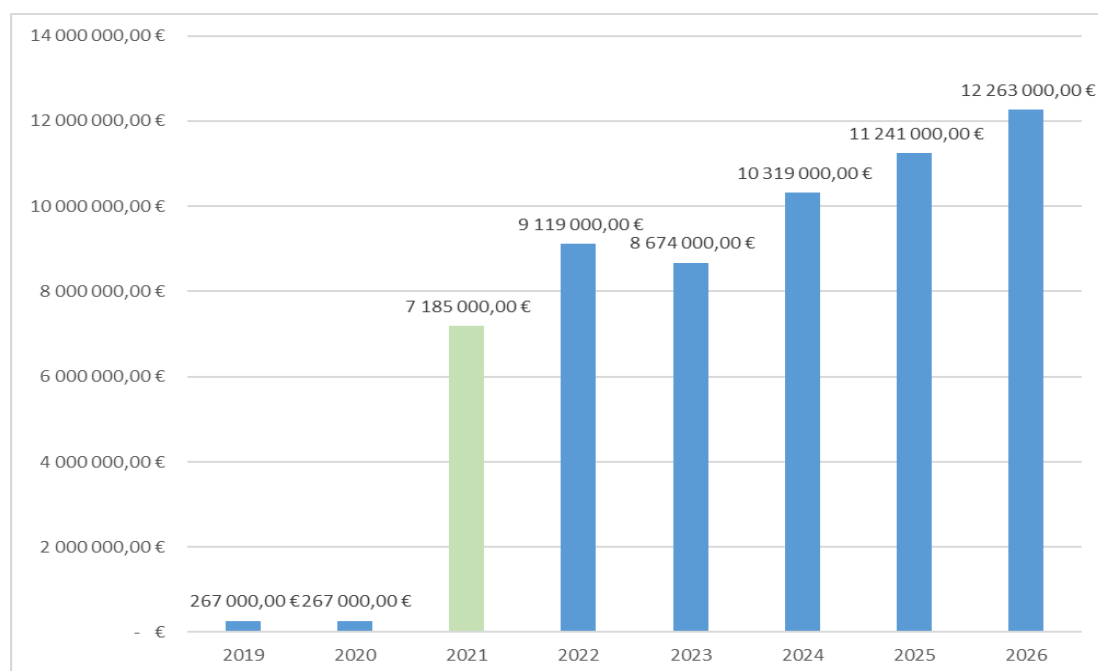
## Tableau n°21 – Impact moyen par commune de l'évolution fiscale proposée intégrant une hausse de revalorisation de 7,1% des bases prévue par la loi de finances 2023

Impact avec revalorisation forfaitaire de 7,1% des valeurs locatives

	Situation 2020								Situation 2026								Ecart en €	Variation
	Bases	Taux communal	Taux AGL	Taux TEOM	Cotisation communale	Cotisation AGL	Cotisation TEOM	TOTAL	Taux communal	Taux AGL	Taux TEOM	Cotisation communale	Cotisation AGL	Cotisation TEOM	TOTAL			
CHENIERES	1635	21,50%	6,58%	5,95%	362	111	105	578	21,50%	3,00%	11,78%	388	54	223	665	87	15,0%	
CONS-LA-GRANDVILLE	1478	22,51%	6,58%	5,95%	343	100	95	538	22,51%	3,00%	11,78%	367	49	201	617	80	14,8%	
COSNES-ET-ROMAIN	1980	30,21%	6,58%	5,95%	616	134	127	878	30,21%	3,00%	11,78%	660	66	270	995	118	13,4%	
CUTRY	1682	24,05%	6,58%	5,95%	417	114	108	639	24,05%	3,00%	11,78%	446	56	229	731	92	14,5%	
FILLIERES	1498	22,63%	6,58%	5,95%	349	102	96	547	22,63%	3,00%	11,78%	374	50	204	628	81	14,8%	
GORCY	1555	28,88%	6,58%	5,95%	463	105	100	668	28,88%	3,00%	11,78%	495	51	212	759	91	13,6%	
HAUCOURT-MOULAIN	1569	32,66%	6,58%	5,95%	528	106	101	735	32,66%	3,00%	11,78%	565	52	214	831	96	13,1%	
HERSERANGE	1142	28,14%	6,58%	5,95%	331	77	73	482	28,14%	3,00%	11,78%	355	38	156	548	66	13,7%	
HUSSIGNY-GODBRANGE	1538	34,65%	6,58%	5,95%	549	104	99	752	34,65%	3,00%	11,78%	588	51	210	848	96	12,8%	
LAIX	1187	26,70%	6,58%	5,95%	326	80	76	483	26,70%	3,00%	11,78%	350	39	162	551	68	14,0%	
LEXY	1763	27,25%	6,58%	5,95%	495	119	113	728	27,25%	3,00%	11,78%	530	58	240	829	101	13,9%	
LONGLAVILLE	1191	38,62%	6,58%	5,95%	474	81	77	631	38,62%	3,00%	11,78%	507	39	162	709	78	12,4%	
LONGWY	1367	44,10%	6,58%	6,14%	621	93	91	804	44,10%	3,00%	12,16%	665	45	192	903	98	12,2%	
MEXY	1890	27,45%	6,58%	5,95%	534	128	121	784	27,45%	3,00%	11,78%	572	63	258	892	109	13,9%	
MONT-SAINT-MARTIN	1302	32,82%	6,58%	5,95%	440	88	84	612	32,82%	3,00%	11,78%	471	43	177	692	80	13,1%	
MORFONTAINE	1379	34,48%	6,58%	5,95%	490	93	89	672	34,48%	3,00%	11,78%	525	46	188	758	86	12,8%	
REHON	1503	28,61%	6,58%	5,95%	443	102	97	641	28,61%	3,00%	11,78%	474	50	205	729	88	13,7%	
SAULNES	1225	35,94%	6,58%	5,95%	453	83	79	615	35,94%	3,00%	11,78%	486	41	167	693	78	12,7%	
TIERCELET	1779	27,80%	6,58%	5,95%	509	121	114	744	27,80%	3,00%	11,78%	546	59	243	847	103	13,8%	
UGNY	1594	24,50%	6,58%	5,95%	402	108	102	613	24,50%	3,00%	11,78%	431	53	217	701	88	14,4%	
VILLERS-LA-MONTAGNE	1735	21,40%	6,58%	5,95%	382	118	111	612	21,40%	3,00%	11,78%	410	57	237	704	92	15,0%	

### e. Situation de l'endettement : une dette qui reste faible mais qui pèse sur l'épargne nette

Figure n° 9 – Evolution de l'encours de dette entre 2020 et 2026 (projection)





L'encours de dette était de 9.119 M€ en 31.12.2022, ce qui constitue un très faible niveau. Cet encours correspond à presque 100% au remboursement de l'emprunt lié à la réalisation du centre aquatique Osmose souscrit auprès de la Banque des Territoires.

Comme évoqué plus haut, l'encours de dette ne pose pas de difficulté majeure. En revanche, l'épargne de gestion commence désormais à être à peine suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital qui atteint désormais 410 K€ alors que les intérêts s'approchent des 55 K€.

### **Partie 3 - Orientations budgétaires relatives aux budgets eau et assainissement**

#### **1) Le budget annexe de l'eau**

Avec un total de dépenses de fonctionnement établi à 2 925 016 €, soit un taux de réalisation de 46,86% et de 3.438.442 € en recettes, l'exercice se solde par un excédent de 513 426 €.

Pour sa part, la section d'investissement se solde par un excédent faible de 24.581 € consécutif à un total de recette de 1.249.782 € pour un total des dépenses de 1 225 201 €.

Tableau n°22 - Résultat global de l'exercice 2022 du budget eau

	Résultat N-1	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé 2022	RAR 2022	Résultat avec RAR/min affectation
Fonctionnement	2 511 178,70€	2 925 016,34€	3 438 442,48€	513 426,14€	3 024 604,84€		
Investissement	- 475 879,25€	1 225 201,21€	1 249 782,59€	24 581,38€	- 451 297,87€	XXX	XXXXX
				Résultat global	2 573 306,97€		

#### **a. Section de fonctionnement du budget annexe de l'eau**

Les charges à caractère général (chapitre 011) couvrent essentiellement les dépenses liées à l'exploitation des réseaux selon les contrats de DSP et de prestation de services en cours et les travaux d'entretien sur les réseaux AEP.

La prévision des charges de personnel s'élèvera à 310.000€ en 2023. Le service comprend un chef de service et une secrétaire pour partie, un agent de maîtrise et un agent technique. Ce poste comprend aussi une part des services techniques et administratifs et le personnel mis à disposition.

Les frais financiers liés aux remboursements des emprunts s'élèveront à 84.000€ en 2023, ils étaient de 91.778 € en 2022.

**Tableau n° 23 – Dépenses de fonctionnement 2021/2022 du budget eau**

Chap.	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
011	Charges à caractère général	1 527 589,00	1 372 207,16	89,83%	1 749 820,00	1 486 786,52	84,97%
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00	180 058,41	90,03%	300 000,00	252 922,51	84,31%
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	313 061,00	24,08%	562 500,00	550 000,00	97,78%
65	Autres charges de gestion courante	20 845,00	397,28	1,91%	17 850,00	-	0,00%
66	Charges financières	131 000,00	113 402,88	86,57%	94 280,00	91 778,74	97,35%
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	26 296,13	52,59%	150 000,00	132 720,53	88,48%
68	Dotations aux provisions				14 000,00	13 839,21	
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 274 031,00	-	0,00%	2 950 969,00	-	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	359 518,00	353 501,12	98,33%	402 760,00	396 968,83	98,56%
TOTAL		5 862 983,00	2 358 923,98	40,23%	6 242 179,00	2 925 016,34	46,86%

**Les recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau :**

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des redevances qui ont atteint 3,3 M€ en 2022 et qui devraient se situer autour de 4,27 M€ en 2023. Les hypothèses de recette restent à confirmer en fonction des travaux travail du groupe de travail « harmonisation des tarifs eau potable ».

Ces propositions devraient permettre de dégager 443.300€ environ afin de financer les travaux d'investissement prévus en 2023.

**Tableau n°24 - Recettes de fonctionnement du budget eau entre 2021 et 2022**

Chap.	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 634 000,07	3 256 512,93	89,61%	3 607 000,30	3 332 282,24	92,38%
75	Autres produits de gestion courante	-	9,03		-	16,98	
77	Produits exceptionnels	12,06	14 976,11	124180,02%	-	457,00	
78	Reprises sur provisions				14 000,00	-	
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 123 279,87	-		2 511 178,70	2 511 178,70	
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	105 691,00	105 686,26	100,00%	110 000,00	105 686,26	96,08%
TOTAL		5 862 983,00	3 377 184,33	57,60%	6 242 179,00	5 949 621,18	95,31%

Solde	-	1 018 260,35		-	3 024 604,84	0,48
-------	---	--------------	--	---	--------------	------

**b. Les travaux d'investissement relatifs à l'eau potable**

En 2022, le total des dépenses réelles d'investissement a atteint 1,7M€ alors que 4,05M€ avaient été budgétés. En 2023, les nouvelles dépenses représenteront pas moins de 4,6M€ et 486 000€ de reste à réaliser. Ces dépenses nouvelles porteront notamment sur :

- Le renouvellement des réseaux en particulier sur les communes d'Hussigny-Godbrange, Gorcy, Saulnes et Tiercelet pour 2,2M€ ;

- Le renouvellement des appareils de télégestion et de l'automatisme de la chaîne de production d'eau en gros pour un montant de 225.000€ (engagement partiel du projet compte tenu délai étude avant travaux) ;
- Le renouvellement des pièces d'usure des unités de production d'eau potable vétuste pour la somme de 400.000€ ;
- De l'aménagement des points d'abreuvement sur l'Othain pour 170.000€ ;
- Des travaux sur le génie civil des bâtiments (remise en état des massifs socle de la conduite d'eau brute de Montmédy, réfection réservoir ZI Villers la Montagne) pour 240.000€ .

Par ailleurs, le groupe de travail d'harmonisation des tarifs d'eau potable définira au travers de la politique tarifaire les capacités d'investissement de la collectivité. Sur la base de ce travail, un programme d'investissement pluriannuel sera établi en se basant sur les priorités des schémas directeurs (eau et assainissement) et du projet de territoire.

Les recettes d'investissement correspondent pour l'essentiel :

- Au virement de la section de fonctionnement pour un montant proche 443.000€ ;
- Aux amortissements des immobilisations ;
- Et à une affectation du résultat de fonctionnement 2022 de 893.655,73€ pour couvrir le besoin de financement.

Tableau n°25 - Dépenses d'investissement du budget eau entre 2021 et 2022

Chap.	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	173 965,60	25 451,00	14,63%	99 564,60	10 487,50	10,53%
21	Immobilisations corporelles	1 290 630,51	446 229,75	34,57%	2 651 887,67	728 383,82	27,47%
23	Immobilisations en cours	850 796,67	44 420,28	5,22%	211 200,00	35 684,37	16,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	283 297,24	278 425,10	98,28%	280 000,00	275 222,26	98,29%
001	Déficit d'investissement reporté	138 607,98	138 607,98		475 879,25	475 879,25	
45801	Opération pour compte de tiers	14 500,00	-		68 561,00	69 737,00	
020	Dépenses imprévues				155 559,00	-	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	105 691,00	105 686,26	100,00%	110 000,00	105 686,26	96,08%
TOTAL		2 857 489,00	1 038 820,37	36,35%	4 052 651,52	1 701 080,46	41,97%

Tableau n°26 - Recettes d'investissement du budget Eau entre 2021 et 2022

Chap.	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
13	Subventions d'investissement	-	-		-	169 215,04	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-		-	-	
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	209 440,00	209 440,00	100,00%	630 361,52	630 361,52	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	-	-		-	-	
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 274 031,00	-		2 950 969,00	-	
45801	Opération pour compte de tiers	14 500,00	-		68 561,00	53 237,20	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	359 518,00	353 501,12	98,33%	402 760,00	396 968,83	98,56%
TOTAL		2 857 489,00	562 941,12	19,70%	4 052 651,52	1 249 782,59	30,84%

Solde	-	- 475 879,25	-	-	- 451 297,87	-	0,11
-------	---	--------------	---	---	--------------	---	------

## 2) Le budget annexe de l'assainissement

En 2022, avec un total de dépenses établis à 5 780 989 € et à 6 212 511 € en recettes, l'exercice se solde par un excédent de l'exercice de 431.521 €. Ceci tient compte du versement d'un montant de 411.040 € du budget principal au titre des « eaux pluviales ».

Tableau n°27 - Résultat de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement

	Résultat N-1	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé 2022	RAR 2022	Résultat invest avec RAR/min affectation
Fonctionnement	6 588 481,54€	5 780 989,88€	6 212 511,83€	431 521,85€	7 020 003,49€		
Investissement	406 886,15€	2 798 683,49€	2 549 972,64€	- 248 710,85€	158 175,30€	XXX	XXXXX
				Résultat global	7 178 178,79€		

Ce montant inscrit dans les contrats de DSP, ne tient pas compte des travaux et études réalisés en terme de déconnexion. Les travaux réalisés au titre des eaux pluviales non terminés en fin d'année 2022, n'ont pour leur part pas été remboursés.

La section d'investissement se solde quant à elle par un déficit d'exercice de 248.710 € correspondant à un total de recettes de 2.549.972 € dont 1.055.179 € d'excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'équilibre de la section investissement et 2 798 683 € de dépenses.

### a. Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse qui correspondent pour l'essentiel aux contrats d'exploitation

Les charges à caractère général couvrent essentiellement les dépenses liées à l'exploitation des réseaux et des STEP selon les contrats de DSP en cours. Pour l'année 2022, le délégataire du contrat principal n'ayant pas fourni ses factures en 2021 ces dernières ont été supportées en 2022, en plus du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les charges de personnel pour 2023 avec 285.000€ prévus, comprennent un chef de service et une secrétaire pour partie, un ingénieur et deux techniciens. Ce poste comprend aussi une part des services techniques et des services administratifs. Les frais financiers liés aux remboursement des emprunts s'élèvent à 156.921 €.

**Tableau n°28 - Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe assainissement entre 2021 et 2022**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
011	Charges à caractère général	3 060 655,00	1 245 199,58	40,68%	4 944 739,87	3 988 369,97	80,66%
012	Charges de personnel et frais assimilés	285 000,00	137 528,55	48,26%	285 000,00	199 609,71	70,04%
014	Atténuations de produits	400 000,00	-	0,00%	100 000,00	5 415,00	5,42%
65	Autres charges de gestion courante	49 000,00	26 959,60	55,02%	57 500,00	12 068,83	20,99%
66	Charges financières	189 695,00	184 883,90	97,46%	167 220,00	165 068,32	98,71%
67	Charges exceptionnelles	41 500,00	32 488,10	78,28%	48 500,00	45 413,42	93,64%
68	Dotation aux provisions				70 000,00	69 078,26	
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 999 450,00	-	0,00%	5 912 065,00	-	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	1 308 600,00	1 274 674,18	97,41%	1 418 150,13	1 295 966,37	91,38%
TOTAL		10 333 900,00	2 901 733,91	28,08%	13 003 175,00	5 780 989,88	44,46%

**b. Des recettes de fonctionnement en diminution suite à la baisse des dépenses d'eaux pluviales**

En 2022, les recettes se composent entre autres :

- Des redevances pour 5.116.300 € ;
- De la contribution du budget principal pour les eaux pluviales à hauteur de 411.040 € ;
- Des primes d'épuration liées aux performances des stations de Lexy, Longwy, Morfontaine, Fillières et Tiercelet pour 84.197 € ;
- De la redevance d'occupation du Domaine public versée par la société Suez pour un montant de 28.100 €

Pour l'année 2023, les recettes devraient diminuer suite à la diminution du reversement pour les eaux pluviales en 2023.

Ces propositions permettraient de dégager environ 5.755.000€ environ afin de financer les travaux d'investissement prévus en 2023.

Compte tenu du poids des dépenses « eaux pluviales » dans budget principal en 2023, les dépenses eaux pluviales se limiteront cette année à la rémunération du délégataire assainissement et à la réalisation d'essai d'infiltration sur la commune de Tiercelet.

Tableau n°29 - Evolution des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022 du budget annexe

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 201 601,80	5 249 003,53	100,91%	5 759 993,46	5 531 608,10	96,03%
74	Dotations, subventions et participations	127 603,00	170 595,25	133,69%	130 000,00	84 197,00	64,77%
75	Autres produits de gestion courante	-	22 382,00		-	28 084,94	
77	Produits exceptionnels	-	98 723,98		-	48 798,87	
78	Reprise sur provision					70 000,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 556 808,20	4 556 808,20	100,00%	6 588 481,54	6 588 481,54	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	447 887,00	447 882,21	100,00%	454 700,00	449 822,92	98,93%
78	Reprise sur provisions				70 000,00		
TOTAL		10 333 900,00	10 545 395,17	102,05%	13 003 175,00	12 800 993,37	98,45%
<b>Solde</b>			<b>7 643 661,26</b>		-	<b>7 020 003,49</b>	<b>0,54</b>

Bien que liée à l'assainissement, la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines est un service public administratif. De ce fait, les dépenses liées à cette compétence sont réglées par le budget principal. A ce jour, les dépenses sont supportées par le budget assainissement et un remboursement partiel est ensuite effectué depuis le budget principal.

En effet, ni les charges de personnels, d'amortissement et d'emprunts, pour ne citer que celles-ci, ne sont prises en charge. Pour mémoire, une circulaire de 1978 précise les fourchettes des taux de participation du budget principal à réaliser sur les dépenses des réseaux unitaires en terme de remboursement des amortissements et des emprunts.

Pour rappel également, l'étude économique confiée au bureau d'étude IDE Conseil (devenu Profils IDE) par le SIAAL en 2015 en lien avec l'établissement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales concluait que la collectivité devrait définir la répartition de la compétence « Eaux Pluviales » entre les différentes collectivités (communes, intercommunalité, département) afin de définir la « juste » contribution par habitant permettant de couvrir les besoins de financement de cette compétence.

Cette répartition sera proposée suite aux consensus qui aura été trouvé au sein du groupe de travail eaux pluviales créé en ce début d'année.

c. La section d'investissement du budget annexe assainissement

En 2022, 2,798M€ de travaux ont été réalisés. En 2023, des travaux sur les réseaux tels que la réhabilitation des réseaux d'assainissement à Gorcy, Hussigny-Godbrange et Saulnes sont prévus.

Il s'agira par ailleurs de mener des travaux sur le réseau d'assainissement des communes de Gorcy, Saulnes, Longlaville (Chemin le long du Coulmy, Rue Rougeleck et rue de l'aviation) mais également de réhabiliter le filtre à sable de la station d'épuration de Fillières, de mettre à niveau les canaux venturi à l'origine des non-conformités des stations d'épuration de Longwy et Gorcy.

Des travaux seront également menés en concertation avec le service GEMAPI afin de protéger les berges de la Chiers pour éviter que l'érosion de celles-ci ne conduisent à la chute du réseau d'assainissement dans la Chiers.

Le chapitre 23 « travaux en cours » englobe la création de réseau d'interconnexion ou de station sur Tiercelet ainsi que les restes à réaliser sur les travaux de la station d'épuration de Longwy.

Les recettes trouvent leur source essentiellement dans :

- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 6,8M€ ;
- Les amortissements des immobilisations.

**Tableau 30 - Dépenses d'investissement du budget annexe assainissement entre 2021 et 2022**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
001	Déficit d'investissement				-	-	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	330 061,00	19 960,00	6,05%	355 150,53	15 855,00	4,46%
21	Immobilisations corporelles	3 376 165,00	1 481 704,61	43,89%	3 924 858,97	783 311,37	19,96%
23	Immobilisations en cours	6 037 813,00	2 192 918,47	36,32%	3 164 537,37	1 062 911,93	33,59%
16	Emprunts et dettes assimilées	488 284,00	488 233,17	99,99%	462 000,00	453 962,37	98,26%
020	Dépenses imprévues				431 034,13	-	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	447 887,00	447 882,21	100,00%	454 700,00	449 822,92	98,93%
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	84 796,86	84,80%	100 000,00	32 819,90	32,82%
TOTAL		10 780 210,00	4 715 495,32	43,74%	8 892 281,00	2 798 683,49	31,47%

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	BP Total 2021	Réalisé 2021	% Réalisés	BP 2022	Réalisé 2022	% Réalisés
13	Subventions d'investissement	988 547,57	378 110,00	38,25%	-	166 006,65	
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	2 350 550,00	2 350 550,00	100,00%	1 055 179,72	1 055 179,72	100,00%
23	immobilisation en cours		1 188,00		-	-	
001	Excédent d'investissement	1 033 062,43	1 033 062,43	100,00%	406 886,15	406 886,15	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	4 999 450,00	-	0,00%	5 912 065,00	-	0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 308 600,00	1 274 674,18	97,41%	1 418 150,13	1 295 966,37	91,38%
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	84 796,86	84,80%	100 000,00	32 819,90	32,82%
TOTAL		10 780 210,00	5 122 381,47	47,52%	8 892 281,00	2 956 858,79	33,25%

<b>Solde</b>	-	<b>406 886,15</b>	-	<b>158 175,30</b>	<b>0,02</b>
--------------	---	-------------------	---	-------------------	-------------

A noter qu'un prêt de 3 518 498.35€ souscrit en 2008 arrive à échéance en 2023.

## **Partie 4 : Rapport égalité hommes femmes au sein de l'EPCI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A *minima*, la présentation devra être attestée par une délibération.

A la suite de la prise de compétences piscines et du transfert de personnel qui en découle, et de la dissolution du Syndicat Mixte Industriel, la Communauté d'Agglomération a dépassé le seuil des 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Puis, au 1<sup>er</sup> novembre 2016, la Communauté d'Agglomération a intégré le personnel du Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy (SIAAL), soit 10 agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Longwy est en charge de la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations » et a recruté 1 agent le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le Grand Longwy Agglomération assure également le pilotage et le suivi d'un programme de renouvellement urbain multi-sites, avec une coordination nécessaire des études et actions programmées, avec le Contrat de Ville (convention intercommunale, conseils citoyens) et le Programme Local de l'Habitat (CIL, plan de gestion partenarial de la demande et d'information des demandeurs).

En conséquence, la collectivité avait souhaité renforcer ses moyens et compétences en pilotage stratégique par la création d'un poste de chef de projet Anru dédié au suivi des programmes de renouvellement urbain, d'où le recrutement d'un agent le 1<sup>er</sup> février 2018.

Depuis juin 2021, la Communauté d'Agglomération de Longwy a dû faire face à un accroissement temporaire d'activité et a recruté 43 agents pour assurer la gestion d'un centre de vaccination qui a ouvert suite à la crise sanitaire qui a débuté en 2020 et qui a perduré sur l'année 2022 pour prendre fin au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La collectivité a comptabilisé en 2022, 126 agents au total.

Au 31 décembre 2022, 86 agents étaient en poste, 6 agents en disponibilité, 1 agent mis à disposition et 1 agent en détachement. Au cours de l'année, 32 agents ont été recrutés (dont 6 pour accroissement temporaire d'activité, 5 mutations, 2 besoins saisonniers, 1 remplacement, 1 vacataire, 11 contractuels, 4 fonctionnaires stagiaires, 1 contrat d'apprentissage, 3 stagiaires dont 1 besoin saisonnier qui a été recruté en tant que fonctionnaire stagiaire et 1 contractuel qui a été nommé fonctionnaire stagiaire). 8 contrats ont été renouvelés. 26 agents ont quitté la collectivité, dont 7 démissions, 2 mutations, 17 fins de contrat.

Ce rapport sur l'égalité Femmes – Hommes a été élaboré sur l'étude des 126 agents présents au cours de l'année 2022.



Ainsi, les tableaux ci-après présentent la répartition de l'effectif par genre, par situation, la répartition des agents contractuels, les mises en disponibilité – mise à disposition – en détachement, les départs – recrutements, la répartition de l'effectif par temps de travail, les formations 2022.

Tableau n° 30 – Répartition par genre et par services des effectifs communautaires

Services	Nb total hommes	Nb total femmes
Direction	2	0
Services Administratifs	0	5
Service Communication	0	2
Service Juridique	0	2
Services Finances-RH	1	11
Service ADS/ANRU politique de la ville	3	5
Services techniques	5	5
Pôle Environnement	3	5
Médiathèque	3	11
Dév Eco	2	1
Pôle aquatique	18	13
Cycle de l'eau	5	8
Centre de vaccination	3	13
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>81</b>
<b>%</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>

Tableau n° 31 – Répartition par genre, par services et par situation des effectifs communautaires

Services	Nb total hommes	Nb total femmes	Nb Hommes Titulaires	Nb Femmes Titulaires	Nb Hommes Stagiaires	Nb Femmes Stagiaires	Nb Hommes en contrat	Nb Femmes en contrat
Direction	2	0	1	0	0	0	1	0
Services Administratifs	0	5	0	4	0	0	0	1
Service Communication	0	2	0	0	0	0	0	2
Service Juridique	0	2	0	2	0	0	0	0
Services Finances-RH	1	11	0	11	0	0	1	0
Service ADS/ANRU politique de la ville	3	5	2	2	0	0	1	3
Services techniques	5	5	1	4	0	0	4	1
Pôle Environnement	3	5	2	1	0	1	1	3
Médiathèque	3	11	0	9	1	0	2	2
Dév Eco	2	1	0	1	0	0	2	0
Pôle aquatique	18	13	7	7	0	5	11	1
Cycle de l'eau	5	8	3	2	0	1	2	5
Centre de vaccination	3	13	0	0	0	0	3	13
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>81</b>	<b>16</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>31</b>
<b>%</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>	<b>13%</b>	<b>34%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>	<b>22%</b>	<b>24%</b>

**Tableau n° 32 – Répartition par genre, par services et par situation des effectifs communautaires**

Services	Nb total hommes	Nb total femmes	Nb Hommes CDD	Nb Femmes CDD	Nb Hommes CDI	Nb Femmes CDI	Nb Hommes CUI/CAV	Nb Femmes CUI
Direction	2	0	1	0	0	0	0	0
Services Administratifs	0	5	0	1	0	0	0	0
Service Communication	0	2	0	2	0	0	0	0
Service Juridique	0	2	0	0	0	0	0	0
Services Finances-RH	1	11	1	0	0	0	0	0
Service ADS/ANRU politique de la ville	3	5	1	3	0	0	0	0
Services techniques	5	5	3	1	1	0	0	0
Pôle Environnement	3	5	1	3	1	0	0	0
Médiathèque	3	11	2	0	0	0	0	2
Dév Eco	2	1	2	0	0	0	0	0
Pôle aquatique	18	13	10	1	1	0	0	0
Cycle de l'eau	5	8	2	5	0	0	0	0
Centre de vaccination	3	13	3	13	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>%</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>	<b>20%</b>	<b>23%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>

**Tableau n° 33 – Mouvements de personnel en 2022 par genre et par service**

Services	Nb total hommes	Nb total femmes	Nb Hommes départ	Nb Femmes départ	Nb Hommes recruté	Nb Femmes recruté
Direction	2	0	0	0	1	0
Services Administratifs	0	5	0	0	0	0
Service Communication	0	2	0	0	0	1
Service Juridique	0	2	0	0	0	0
Services Finances-RH	1	11	1	1	1	1
Service ADS/ANRU politique de la ville	3	5	2	0	0	2
Services techniques	5	5	0	0	1	0
Pôle Environnement	3	5	0	1	0	1
Médiathèque	3	11	2	1	1	0
Dév Eco	2	1	0	0	2	0
Pôle aquatique	18	13	2	2	2	3
Cycle de l'eau	5	8	1	2	3	1
Centre de vaccination	3	13	3	12	0	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>%</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>	<b>9%</b>	<b>15%</b>	<b>9%</b>	<b>7%</b>

La répartition de la population entre femmes et hommes montre que l'égalité femmes/homme est respectée au sein de la Collectivité puisque non seulement la Collectivité totalise un nombre d'emplois de femmes supérieur au nombre d'emplois pourvus par les hommes, mais également parce que les postes d'encadrement ou à responsabilité sont majoritairement occupés par des femmes : service juridique, direction de la médiathèque, service finances / ressources humaines, service Cycle de l'eau.

Ces dispositions devraient continuer à s'accroître au travers des moyens proposés en matière de formation permettant une évolution catégorielle du personnel désireux d'avancer dans leur carrière.

Tableau n° 34 – Formations suivies en 2022 par genre et par service

Services	Nb total hommes	Nb total femmes	Nb Hommes formations	Nb Femmes formations
Direction	2	0	1	0
Services Administratifs	0	5	0	0
Service Communication	0	2	0	0
Service Juridique	0	2	0	0
Services Finances-RH	1	11	0	9
Service ADS/ANRU politique de la ville	3	5	0	1
Services techniques	5	5	1	1
Pôle Environnement	3	5	1	0
Médiathèque	3	11	0	9
Dév Eco	2	1	0	1
Pôle aquatique	18	13	0	3
Cycle de l'eau	5	8	0	7
Centre de vaccination	3	13	0	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>81</b>	<b>3</b>	<b>31</b>
<b>%</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>	<b>2%</b>	<b>25%</b>

A noter qu'en 2022, l'assemblée communautaire a voté un plan d'égalité femmes-hommes pour inscrire dans le schéma administratif de la collectivité cette ambition d'une réelle égalité, y compris dans les modes de fonctionnement et dans la gestion des temps professionnels et personnels.

## **Partie 5 : Rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable**

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a réalisé différents modèles climatiques et projections qui mentionnent sans équivoque la vulnérabilité des territoires au dérèglement climatique. Le dernier rapport de synthèse, paru en septembre 2022, marque un vrai tournant puisque les experts du GIEC l'affirment : « *l'humanité dispose de moins de 3 ans pour inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, si elle veut conserver un monde vivable* ».

Face à cette crise climatique sans précédent, le Grand Longwy a adopté, en date du 20 décembre 2020, son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document stratégique et opérationnel permet, à l'échelle géographique de notre intercommunalité, d'asseoir une réelle stratégie : engager le territoire dans une trajectoire bas carbone pour atteindre la neutralité en 2050. En effet, assimilée à un EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la collectivité se devait d'engager un PCAET conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTCV).

Bien que ce plan transversal ne soit pas toujours parfaitement aligné, d'un point de vue strictement quantitatif, avec les objectifs chiffrés nationaux et régionaux, la collectivité a néanmoins fait le choix de présenter des objectifs réalistes au regard des moyens mobilisables. Cependant, d'un point de vue qualitatif, le Plan Climat prend bien en compte les orientations de ces textes et n'entre en contradiction avec aucun d'entre eux.

Le présent débat d'orientation budgétaire, qui coïncide avec l'évaluation à mi-parcours du PCAET, constitue un moment privilégié pour évaluer la situation en matière de développement durable.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le Plan d'actions PCAET du Grand Longwy présente un bilan satisfaisant de l'état d'avancement des actions engagées, avec 60% des actions en cours de réalisation.

A titre non exhaustif, ci-dessous, quelques actions portées sur l'exercice 2022 :

Axes du PCAET	Actions portées en 2022
Aménagement bâtiments Energie	/ Lancement de travaux de découverte de la Chiers Installation de capteurs à pollen (prévention des risques polliniques) Conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique du bâti Etude d'un réseau(x) de chaleur urbain Réalisation d'un cadastre solaire intercommunal Conduite de travaux sur le patrimoine intercommunal
Mobilité & exemplarité du Grand Longwy	Déploiement de 100 Vélos à Assistance Electrique en libre-service Poursuite des sentiers cyclo-pédestres Renouvellement partiel de de la flotte de véhicules Grand Longwy Mise en place du télétravail Formation des agents à l'éco-conduite / formation guides composteurs
Mobilisation des acteurs	Seconde édition des Assises de la transition écologique Actions d'animations / sensibilisation : Repair Café, défis Déclics, collecte solidaire des jouets...
Economie	Initiation d'un Plan Alimentaire Territorial Nord Pays Haut Etude préalable à la mise en place d'une tarification incitative Accompagnement des ménages à la conversion fioul/Gaz Favoriser les produits agricoles locaux

S'agissant des perspectives pour l'année 2023, comme évoqué dans la partie investissement du budget principal, le Grand Longwy s'efforcera de renforcer cette stratégie territoriale en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité à travers :

- Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle afin de promouvoir l'électromobilité ;
- La mise en place d'un fond d'aide pour l'acquisition de vélos électriques ;
- La poursuite du travail engagé sur le projet P+R à côté de la gare de Longwy.
- L'extension de la démarche ISO14001 à d'autres sites de l'agglomération (Golf intercommunal, stations d'épuration...) ;
- L'installation de composteurs collectifs sur le territoire afin de se conformer à la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
- Le déploiement de permanences du service conseil en rénovation énergétique dans les communes pour accentuer le contact avec les citoyens ;
- La mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments intercommunaux ;
- La poursuite de l'aménagement des sentiers cyclo-pédestres sur le territoire et étude d'une interconnexion transfrontalière pour lier Hussigny-Godbrange – Rédange – Sanem (LU) ;
- La préfiguration d'un programme de conservation et de valorisation des zones humides en tant qu'écosystèmes remarquables ;
- La promotion de l'exemplarité du Grand Longwy en tant que collectivité

territoriale : Troisième édition des assises de la transition écologique, Repair Café, Défis Déclics...

- Les travaux d'investissement sur le petit et grand cycle de l'eau
- La Nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
- ...

Pour la réalisation de ce programme d'actions 2023, la collectivité entend mobiliser ses ressources propres ainsi que les dispositifs d'aide et de contractualisation avec l'Etat à savoir :

- Le Fonds d'accélération écologique, dit fonds vert de 2 milliards d'euros, créé en vue de soutenir les projets de transition écologique des collectivités (performance environnementale des bâtiments, éclairage public, valorisation des biodéchets, adaptation des territoires au changement climatique, amélioration du cadre de vie) ;
- Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) : Né d'une démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand Est, cette contractualisation se veut un outil pour déployer les projets des territoires pour une relance durable : économie locale, transition énergétique et écologique et cohésion territoriale et sociale ;
- La Contrat Climat Eau Territoire : Ce contrat, une fois signé avec l'Agence de l'eau, permettra à notre collectivité en sa qualité de Maître d'ouvrage de conduire un programme d'actions en alliant la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, les perspectives budgétaires 2023 traduisent la volonté du Grand Longwy, malgré un contexte fort contraint pour les collectivités territoriales, de renforcer sa politique environnementale et de maintenir un niveau d'investissements nécessaire à la transformation et à l'adaptation de notre territoire aux enjeux environnementaux du présent.